

DESCOU(R)VERTES ! LES COURS OASIS

RÉFLEXION AUTOUR DES ESPACES EXTÉRIEURS DU COLLÈGE LE MARIN

ALLONNES

30 MAI 2022



CHARGÉES D'ÉTUDE
Anne FROIDEVAUX – Architecte DPLG
Hélène LE CAM – Paysagiste-concepteur

72
Sarthe
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement
1 Rue de la Mariette,
72000 Le Mans
02 43 72 35 31
caue.sarthe@wanadoo.fr
www.caue-sarthe.com

AVERTISSEMENT

Les éléments contenus dans ce document s'inscrivent dans le cadre de la **mission du conseil d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique** proposée par le CAUE de la Sarthe. Ce document constitue une **aide à la décision du maître d'ouvrage dans ses choix d'aménagements**. Ces éléments **ne peuvent être considérés comme des éléments de projet au sens de la maîtrise d'oeuvre**.

Conformément à la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique de 1985 (M.O.P), cette mission peut porter sur :

- . les études préalables (opportunité et faisabilité)
- . la définition des éléments de programmation architecturale, paysagère et/ou urbaine (périmètres, usages, surfaces, etc.)
- . l'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle du coût des travaux
- . l'assistance à l'animation du débat public
- . l'assistance à l'organisation du recours à la maîtrise d'oeuvre

Ces éléments de mission sont effectués en collaboration avec la maîtrise d'ouvrage et sous sa responsabilité. Support d'aide à la décision, le document remis à la maîtrise d'ouvrage ne peut être considéré comme l'expression du projet au sens de la maîtrise d'oeuvre, cette mission étant exclue du champ de compétence des CAUE.

Après validation par le maître d'ouvrage des éléments contenus dans ce document, **le recours à une maîtrise d'oeuvre compétente - Architecte, Paysagiste concepteur, Urbaniste, ... - sera nécessaire pour traduire ces éléments de programme en projet et pour réaliser la mise en oeuvre éventuelle de ce projet**. Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, cette consultation devra être conduite conformément au code des marchés publics et sous la responsabilité du commanditaire.

SOMMAIRE

Pour vous repérer dans l'étude

1. ANALYSES / ÉTAT DES LIEUX

- 1-1 / LE CONTEXTE : ENVIRONNEMENT URBAIN & PAYSAGER
- 1-2 / LES FONCTIONS : ORGANISATION BÂTI ET NON BÂTI
- 1-3 / LES USAGERS : APPRÉCIATION DES LIEUX - ÉLÈVES & PROFESSEURS
- 1-4 / ANALYSE PAYSAGÈRE & ARCHITECTURALE

2. ENJEUX ET PROGRAMME

- 2-1 / RETOUR CHRONOLOGIQUE DES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
- 2-2 / DES CRITÈRES UNIVERSELS AUX ÉTABLISSEMENTS
- 2-3 / LES GRANDES ORIENTATIONS
- 2-4 / SCÉNARIO DE LA COUR

3. SCÉNARIO : «DISCUTER»

- 3-1 / «DISCUTER» : LES PRÉALABLES
- 3-2 / «DISCUTER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME
- 3-3 / RÉFÉRENCES

4. SCÉNARIO : «OBSERVER»

- 4-1 / «OBSERVER» : LES PRÉALABLES
- 4-2 / «OBSERVER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME
- 4-3 / RÉFÉRENCES

5. SCÉNARIO : «SE DÉFOULER»

- 5-1 / «SE DÉFOULER» : LES PRÉALABLES
- 5-2 / «SE DÉFOULER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME
- 5-3 / RÉFÉRENCES

6. SCÉNARIO : «S'ABRITER»

- 6-1 / «S'ABRITER» : LES PRÉALABLES
- 6-2 / «S'ABRITER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME
- 6-3 / RÉFÉRENCES

7. SCÉNARIO : «SE DÉTENDRE»

- 7-1 / «SE DÉTENDRE» : LES PRÉALABLES
- 7-2 / «SE DÉTENDRE» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME
- 7-3 / RÉFÉRENCES

HISTORIQUE

- 1 - ATELIERS PÉDAGOGIQUES : DE NOV. 2021 À MAI 2022 (4 SÉANCES / CLASSES DE 5°)
- 2 - RENDU BILAN ATELIERS AVEC LES ÉLÈVES : VENDREDI 13 MAI 2022
- 3 - RENDU ÉTUDE : LUNDI 30 MAI 2022
- 4 - PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE AUX ÉLÈVES : MARDI 14 JUIN 2022

PRÉAMBULE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe, CAUE 72

Dans le cadre de ses missions, le CAUE de la Sarthe a pour vocation de promouvoir la qualité du cadre de vie à travers l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement, et le paysage. Il veille à l'insertion harmonieuse des projets dans le milieu environnant, au respect des paysages et du patrimoine.

L'accompagnement du CAUE auprès des collectivités vise plus particulièrement, en l'expression ou la formulation d'orientations qualitatives architecturales, urbanistiques, paysagères ou environnementales, répondant aux objectifs d'intérêt public.

Le CAUE de la Sarthe garantit à la collectivité une démarche impliquant :

- . son concours technique et pédagogique avec une approche impartiale ;
- . le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire complémentaire, mobilisant l'ensemble de son expérience de conseils et d'aide à la décision ;
- . sa connaissance de la diversité et des spécificités des territoires sarthois.

Pour rappel

En aucun cas, le CAUE ne peut se substituer à la maîtrise d'oeuvre ou réaliser lui-même une mission de maîtrise d'oeuvre.

La mission confiée au CAUE sera conduite selon les éléments de méthode suivants :

PHASE N°1 D'ÉTUDE EXPLORATOIRE, DÉFINISSANT LA FAISABILITÉ ET LA PROGRAMMATION DE L'OPERATION

Objectifs // Faire émerger les intentions de projet, sensibiliser et former les élus et les techniciens

- . Ré-interroger le projet : Mettre en perspective et préciser les besoins spécifiques de la municipalité en termes d'usages ;
- . Rencontre si besoin des futurs usagers ;
- . Mettre en avant les particularités et l'identité du territoire communal: Etat des lieux et diagnostics du site ;
- . Mise en perspective éventuelle d'autres sites susceptibles de répondre aux besoins ;
- . Définition des enjeux, des objectifs et des intentions d'aménagement ;
- . Etablissement de scénarios visant à aboutir à une proposition de programme répondant à la demande des élus ;
- . Présentation et/ou visites possibles d'opérations de références sarthoises ou hors départementales ;
- . Définition d'une enveloppe financière estimative en lien avec les travaux envisagés.

Cette première phase (lorsqu'elle est réalisée par le CAUE de la Sarthe) peut être poursuivie à la demande des élus par une deuxième phase

PHASE N°2 D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE RECOURS A UNE EQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Objectifs // Passer le relais vers une équipe de maîtrise d'oeuvre

- . Aider à définition du mode de consultation approprié au dit projet ;
- . Aide à la rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence, dans le respect du Code des marchés publics ;
- . Accompagnement de la collectivité dans les différentes phases d'analyse des offres reçues ;
- . Accompagnement dans l'analyse administrative /technique dans la phase de sélection des candidatures ;
- . Accompagnement dans l'analyse des offres dans la phase de choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre : proposition de rédaction du procès verbal n°1
- . Accompagnement dans l'organisation des auditions des équipes retenues à l'issue de la sélection : proposition de rédaction du procès verbal n°2
- . Passer le relais à l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue;

Les réunions de travail seront programmées en fonction des besoins et de l'évolution de la réflexion du projet.

PRÉAMBULE

Rappel chronologique

Début 2021

Collège Le Marin retenu au programme de Cité éducative

Mars 2021

Prise de contact avec le CAUE 72

CITÉ ÉDUCATIVE

Mai 2021

Séance de lancement (n°0)

Séance avec écodélégués de tous niveaux en fin d'année scolaire.

Séances suivantes animées avec 2 classes tout au long de l'année pour une meilleure continuité des interventions (une classe de 6^e et un groupe d'écodélégués).

Novembre 2021

Séance n°0

«Exploration & Lexique»

Janvier 2022

Séance n°1

«Trouves tes mots pour décrire la cour»

Février 2022

Séance n°2

«Le Moodboard, se tourner vers le projet»

Avril 2022

Séance n°3

«Se localiser & se projeter dans ses idées»

Mai 2022

Séance n°4

«Mise en volume, la maquette»

SÉANCES AVEC LES ÉLÈVES

ÉTUDE PROGRAMMATIQUE DU CAUE

Janvier 2022

Réunion Collège / Département / CAUE

Point sur les objectifs des séances avec les élèves, des attendus du Département et des besoins du personnel du collège

Mai 2022

Restitution des élèves

Retour sur les 5 séances de co-conception avec les élèves, de la phase de réflexion aux premières pistes, jusqu'aux maquettes thématiques finales

Fin Mai 2022

Présentation de l'étude programmatique au Département

Etude qui reprend les enjeux de la cour, les objectifs et ambiances à retrouver au sein de la cour pour un espace plus adapté à l'ensemble des élèves et usagers.

Fin 2023

Limite du programme Cité éducative

2022 - 2023

Réfection de la cour

Diagnostics préalables
Etude et projet détaillé
Travaux

Juin 2022

Présentation de l'étude programmatique aux collégiens

Retour sur les idées qui ont été retenues à partir du regard des élèves, mais également des autres usagers, ainsi que des gestionnaires du site (Département). Présentation des enjeux et objectifs déterminés par le binôme architecte / paysagiste concepteur du CAUE 72.

PRÉAMBULE

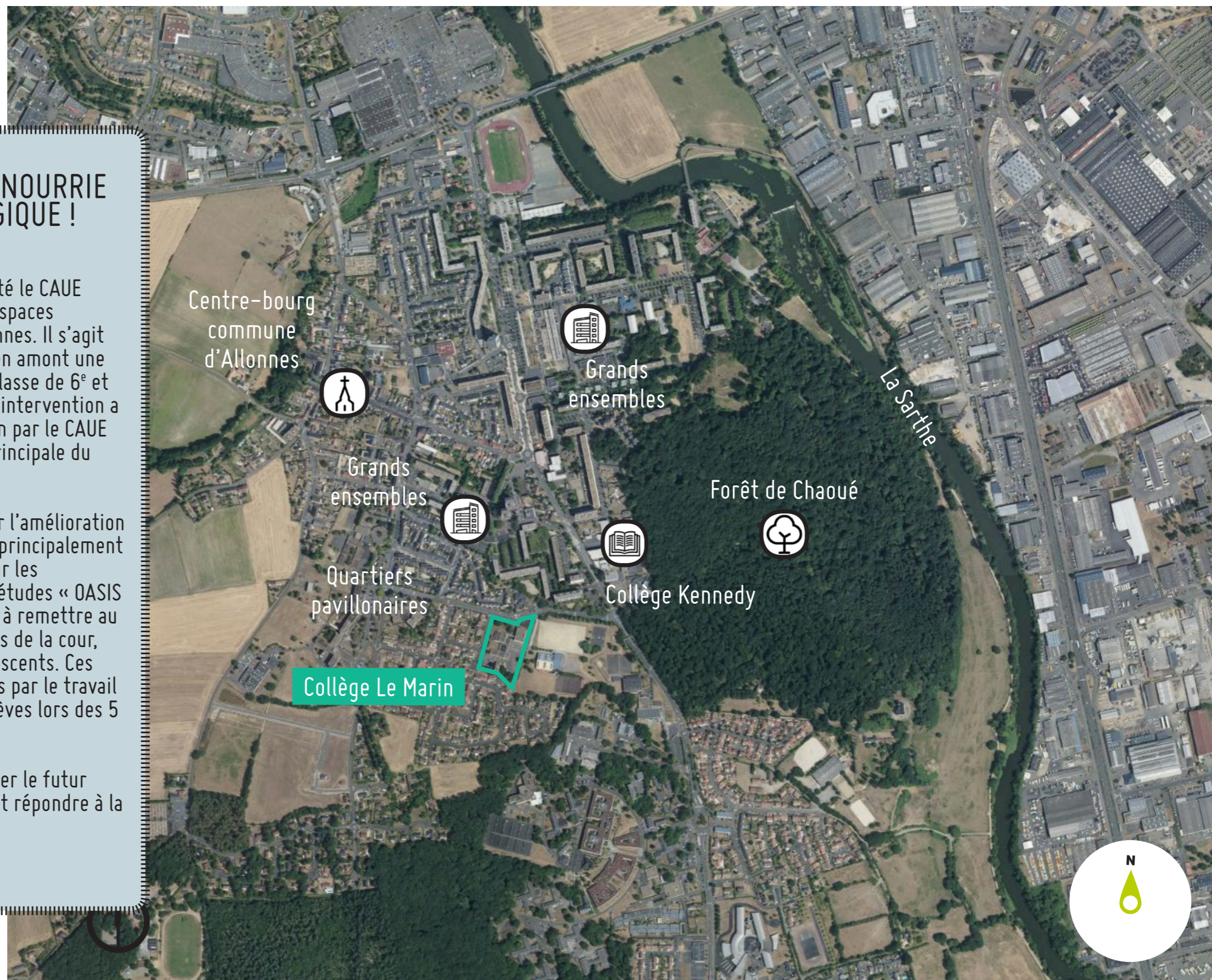
Rappel de la demande

UNE RÉFLEXION GLOBALE NOURRIE PAR UN TRAVAIL PÉDAGOGIQUE !

Le département de la Sarthe a sollicité le CAUE afin de porter une réflexion sur les espaces extérieurs du collège Le Marin à Allonnes. Il s'agit d'une réflexion globale comprenant en amont une intervention pédagogique dans une classe de 6^e et pour un groupe d'écodélégués. Cette intervention a fait l'objet d'une première restitution par le CAUE et quelques élèves volontaires à la Principale du collège et au Département.

L'objectif général de l'étude porte sur l'amélioration des espaces extérieurs du collège et principalement la cour de récréation. Elle s'appuie sur les réflexions menées dans le cadre des études « OASIS » (CAUE 75) dont les objectifs visent à remettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour, le bien-être des enfants et des adolescents. Ces réflexions préalables ont été nourries par le travail mené en amont en atelier avec les élèves lors des 5 séances qui ont précédé ce rendu.

Cette étude a pour objectif d'alimenter le futur cahier des charges des concepteurs et répondre à la demande du département.





1. ANALYSES / ÉTAT DES LIEUX

1-1 / LE CONTEXTE : ENVIRONNEMENT URBAIN & PAYSAGER

1-2 / LES FONCTIONS : ORGANISATION BÂTI ET NON BÂTI

1-3 / LES USAGERS : APPRÉCIATION DES LIEUX – ÉLÈVES & PROFESSEURS

1-4 / ANALYSE PAYSAGÈRE & ARCHITECTURALE

1. ÉTAT DES LIEUX

1-1 / LE CONTEXTE : ENVIRONNEMENT URBAIN & PAYSAGER

ESPACES VERTS / TERRAINS DE SPORT

Le collège jouxte la Plaine aux sports, complexe sportif important avec de multiples terrains et salles de sport, complétés par la piscine municipale à l'extrémité Est du site. Au delà de ce plateau sportif, s'étend le Bois du Marin, forêt publique composée en grande partie d'un espace boisé classé (EBC) protégé par le code de l'urbanisme. Au Nord, côté parvis du collège, et à l'Ouest, seuls les grands arbres liés aux grands ensembles ponctuent les lieux. Les jardins privatifs des quartiers pavillonnaires sont eux, animés de quelques sujets de moyen développement.

LES «GRANDS ENSEMBLES»

Ensembles de logements collectifs conçus dans les années 50 dans le but de reloger rapidement et pour le plus grand nombre une population qui doit faire face à une pénurie de logements après la 2nde guerre mondiale. La ville d'Allonnes est constituée en grande partie de grands ensembles (caractérisés par une typologie architecturale homogène où les logements sont principalement collectifs les constructions répétitives et l'organisation souvent introvertie).

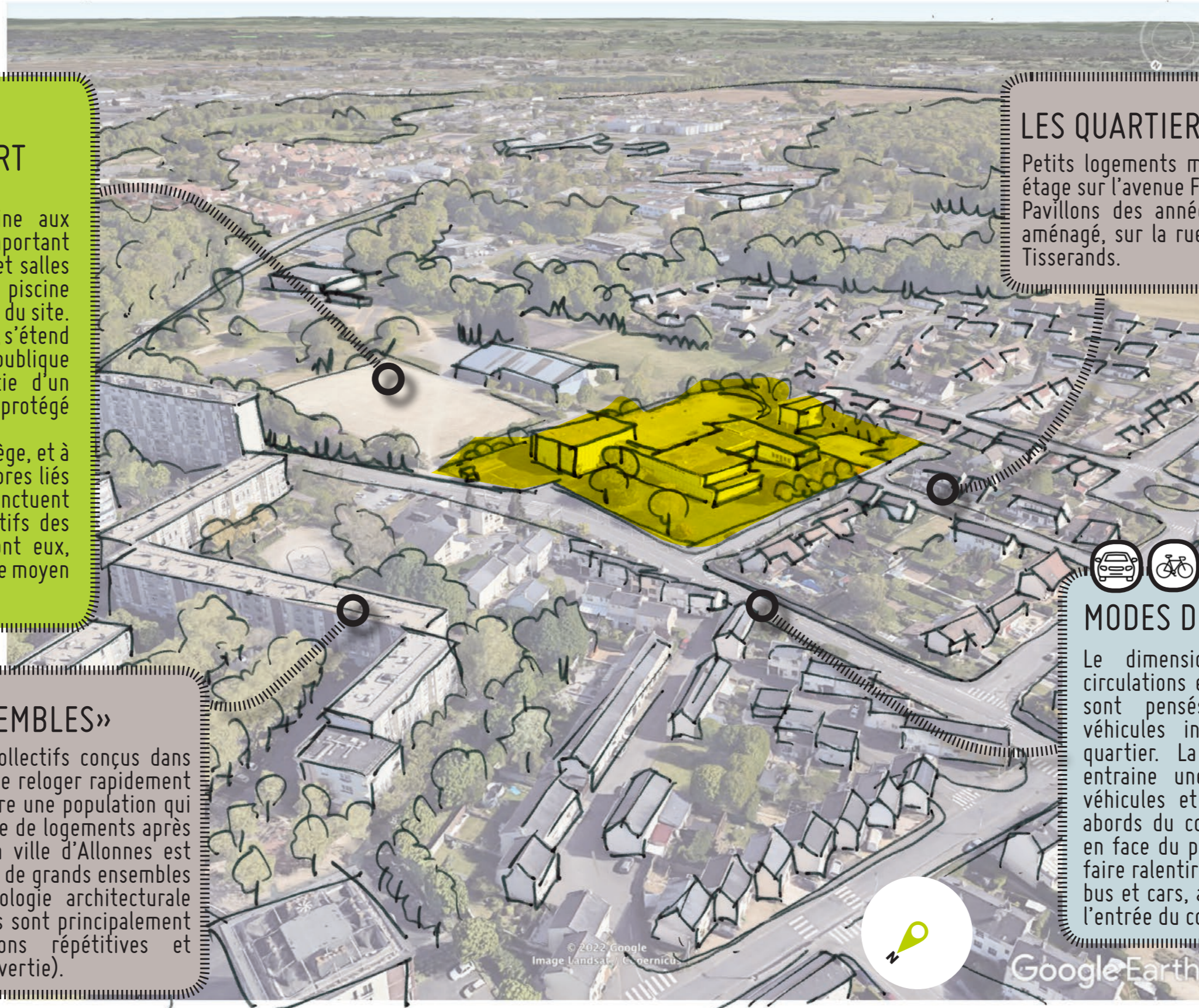
LES QUARTIERS PAVILLONNAIRES

Petits logements mitoyens des années 60 à un étage sur l'avenue François Cevert. Pavillons des années 80/90 à RDC et comble aménagé, sur la rue du Taillandier et la rue des Tisserands.



MODES DE DÉPLACEMENTS

Le dimensionnement des voies de circulations et les accès aux immeubles sont pensés initialement pour les véhicules individuels au sein de ce quartier. La largeur de la chaussée entraîne une vitesse importante des véhicules et rend peu sécurisants les abords du collège. Un plateau aménagé en face du portail permet cependant de faire ralentir les véhicules. Itinéraire des bus et cars, arrêts de part et d'autre de l'entrée du collège. Pas de piste cyclable.



1. ÉTAT DES LIEUX

1-1 / LE CONTEXTE : ENVIRONNEMENT URBAIN & PAYSAGER

LIMITE NORD

Une clôture en grillage rigide ceinture l'ensemble du site. En fonction des espaces qu'elle délimite, la perception des limites est différente.

Au nord le site est clôturé uniquement par le grillage intégrant le portail d'entrée.

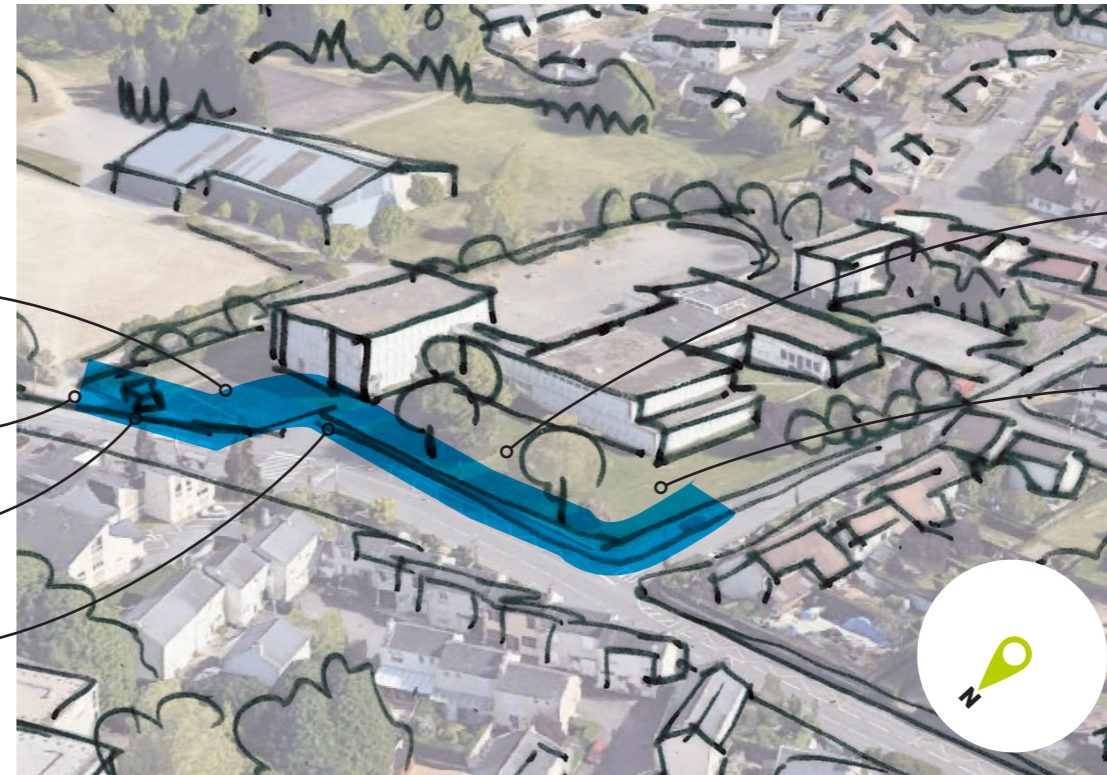
Ce traitement minimal de la limite nord, réduit au seul grillage, permet une grande transparence, témoignant de la volonté d'ouverture du collège sur la ville, mais contribue à mettre en valeur la rigidité de la clôture et l'espace délaissé situé à gauche de l'entrée (garage des vélos). Il n'est pas non plus propice à créer une ambiance réellement conviviale, plus intime par endroit, de l'espace vert situé à droite de l'entrée.

Stationnement des cycles

Accès véhicule de secours

Transformateur électrique

Entrée élèves



Espace vert dédié aux élèves pendant la pause du midi

Potager Verger planté par les élèves



Espace délaissé à gauche de l'entrée, mettant en valeur un ouvrage technique (transformateur électrique), servant uniquement au stationnement de quelques vélos (non abrités).



Espace vert très planté à droite de l'entrée, très apprécié des élèves, qui gagnerait en qualité d'ambiance et en intimité pour les élèves si la limite n'était pas totalement transparente sur toute la longueur du jardin.

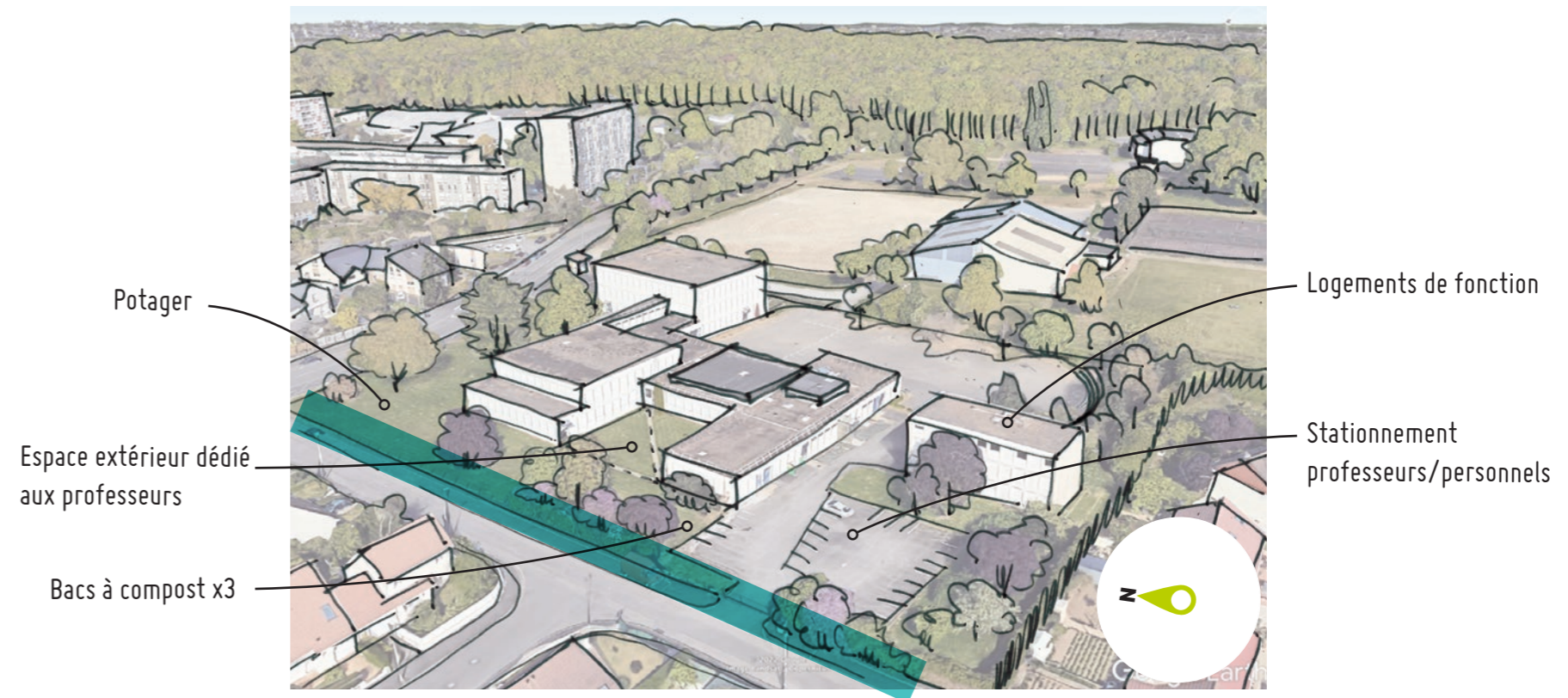
1. ÉTAT DES LIEUX

1-1 / ANALYSE DU SITE URBAIN ET PAYSAGER

LIMITE OUEST

À l'ouest, sur la rue du Taillandier, la clôture est toujours le seul élément constituant la limite du site. Elle est par contre agrémentée de quelques arbustes épais au droit de l'espace extérieur dédié aux professeurs, conférant un peu d'intimité à cet espace.

L'espace des stationnements est exclusivement minéral avec une large bordure périphérique enherbée et plantée de quelques sujets. Les haies en limite ont été supprimées, pour cause d'entretien trop important.

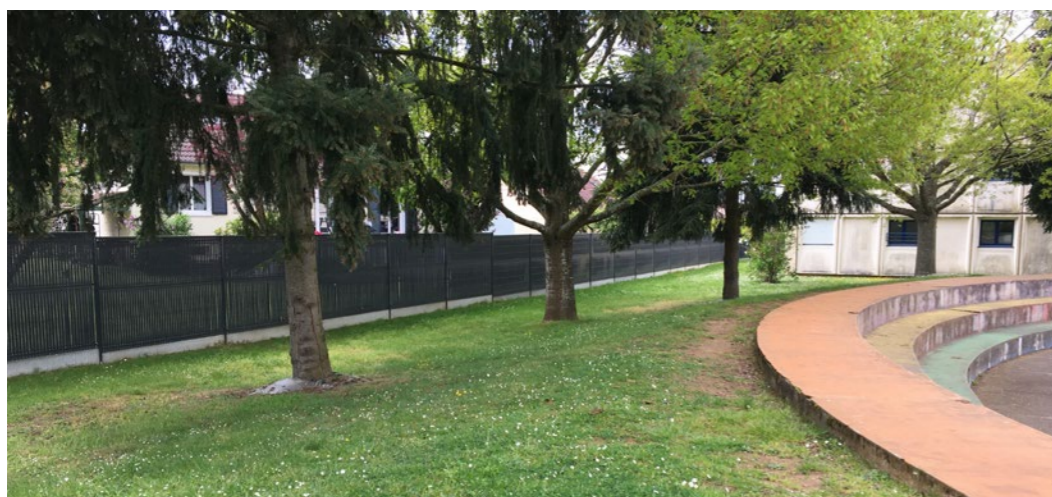


1. ÉTAT DES LIEUX

1-1 / LE CONTEXTE : ENVIRONNEMENT URBAIN & PAYSAGER

LIMITE SUD

La clôture a été rendue occultante en limite Sud pour gérer l'intimité avec le voisinage. En effet, elle sépare l'espace vert de la cour des jardins des pavillons voisins. Les maisons sont partiellement visibles au dessus de la clôture depuis la cour et l'espace vert. Elles sont moins visibles l'été, masquées par l'écran végétal des arbres plantés à l'arrière des gradins. La sensation d'intimité est ici importante.



Gradins

LIMITE EST

La clôture en grillage rigide séparant la cour de la Plaine aux sports laisse une transparence visuelle vers les espaces verts au delà de la cour. De nombreuses plantations (arbustes et arbres) sont situées sur le terrain voisin, et confèrent ainsi à cette limite de la cour une ambiance très végétale l'été. Cette ouverture vers la Plaine aux sports permet de ne pas se sentir dans une cour close et restreinte, mais dans un lieu ouvert sur son quartier et son environnement proche. Seuls des masses végétales délimitent l'horizon, ce qui amplifie ce sentiment d'ouverture. Le grillage disparaît.

VUE DE LA LIMITE EST



Hiver



Été

1. ÉTAT DES LIEUX

1-2 / LES FONCTIONS : ORGANISATION BÂTI ET NON BÂTI

- ① Table de ping pong
- ② Panier de basket
- ③ Banc
- ④ Table et bancs

BÂTIMENT C

Atelier, local du personnel, cuisine et salle de musique.

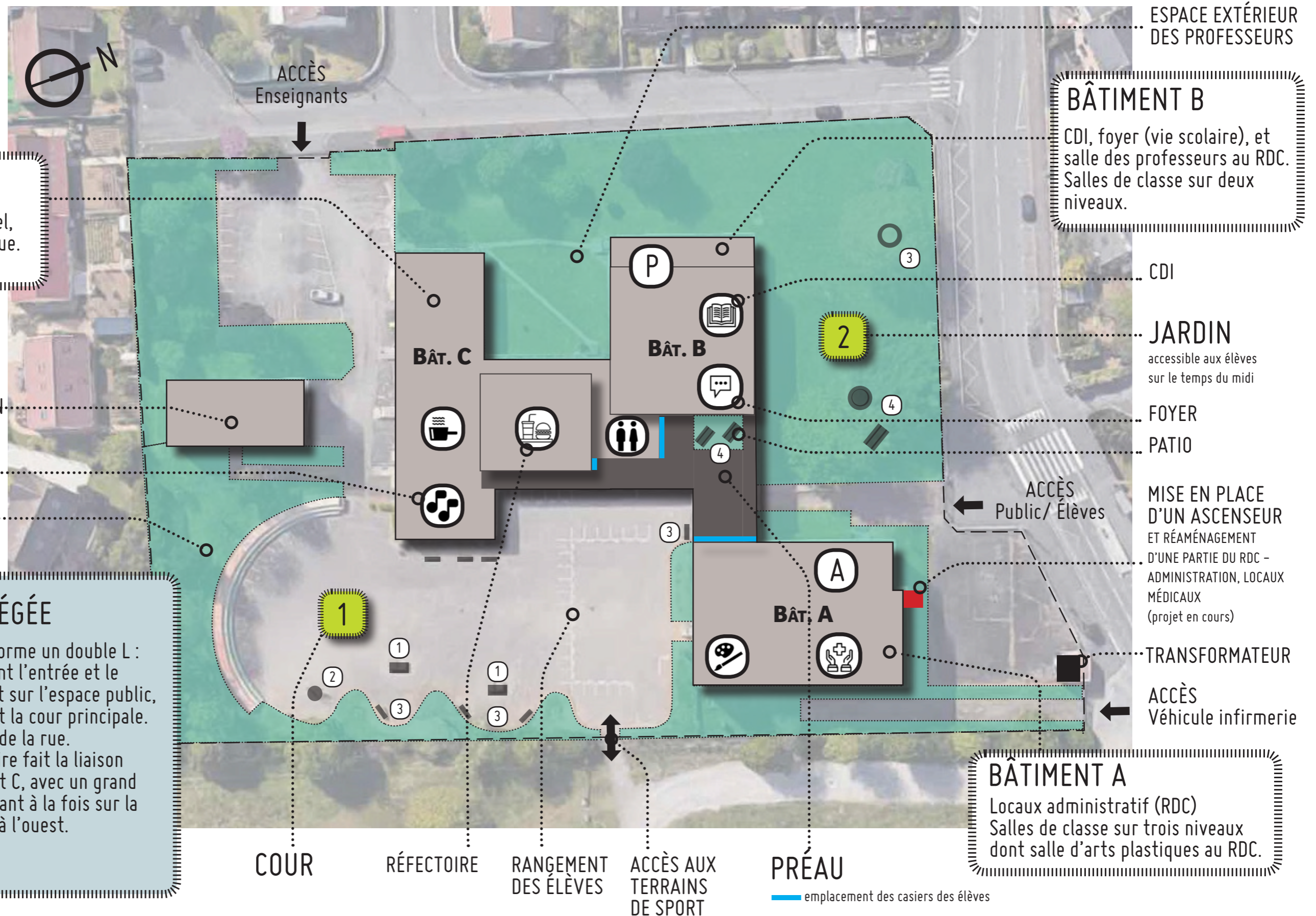
LOGEMENTS DE FONCTION

SALLE DE MUSIQUE

GRADINS ET JARDIN

UNE COUR PROTÉGÉE

L'organisation du bâti forme un double L :
 - un premier L encadrant l'entrée et le jardin des élèves ouvert sur l'espace public,
 - un second L encadrant la cour principale.
 La cour est ainsi isolée de la rue.
 Le bâtiment du réfectoire fait la liaison entre les bâtiments B et C, avec un grand espace traversant donnant à la fois sur la cour à l'est et le jardin à l'ouest.



ESPACE EXTÉRIEUR DES PROFESSEURS

BÂTIMENT B

CDI, foyer (vie scolaire), et salle des professeurs au RDC. Salles de classe sur deux niveaux.

CDI

JARDIN

accessible aux élèves sur le temps du midi

FOYER

PATIO

MISE EN PLACE D'UN ASCENSEUR ET RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DU RDC - ADMINISTRATION, LOCAUX MÉDICAUX (projet en cours)

TRANSFORMATEUR

ACCÈS Véhicule infirmerie

BÂTIMENT A

Locaux administratif (RDC) Salles de classe sur trois niveaux dont salle d'arts plastiques au RDC.

PRÉAU

— emplacement des casiers des élèves

COUR

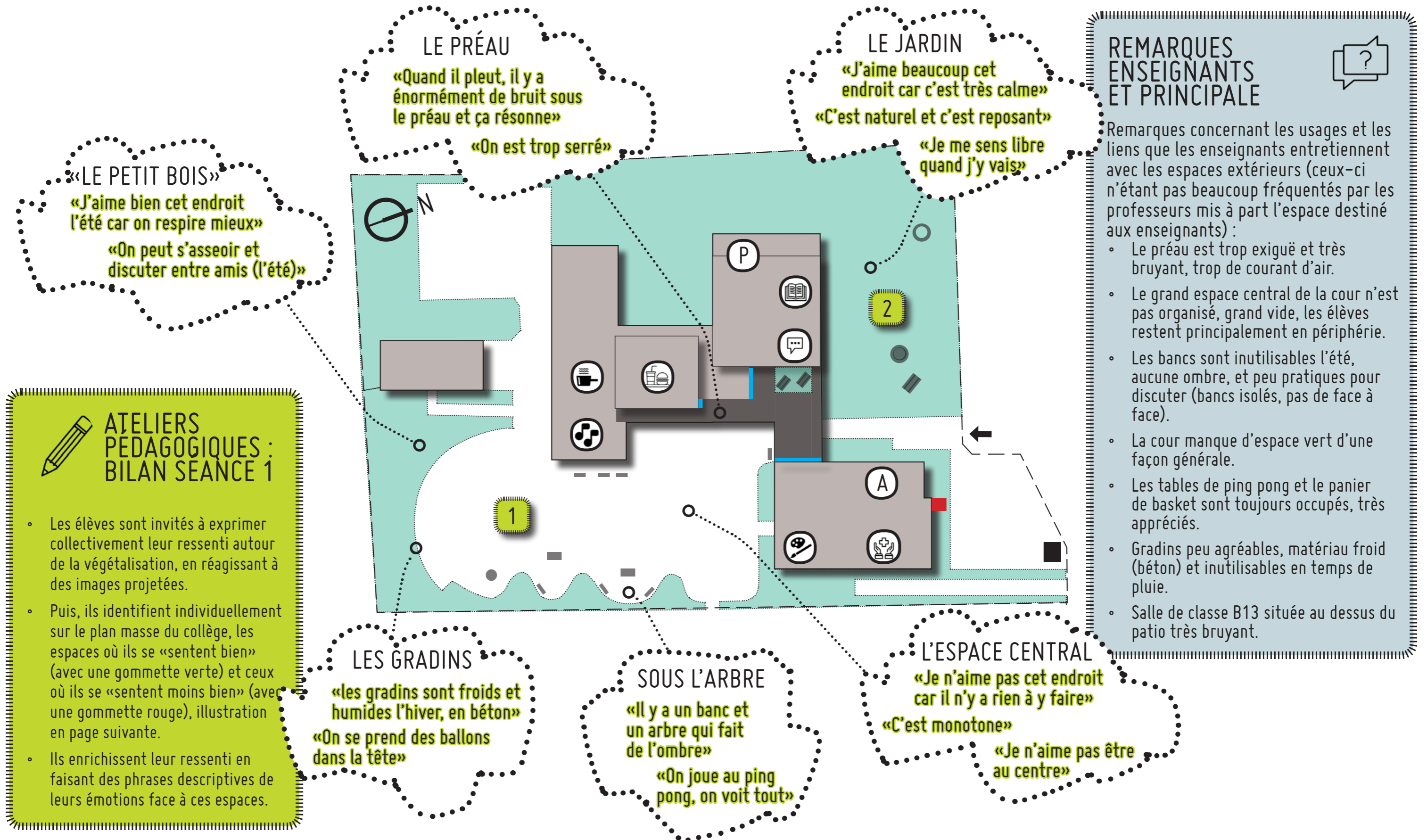
RÉFECTOIRE

RANGEMENT DES ÉLÈVES

ACCÈS AUX TERRAINS DE SPORT

1. ÉTAT DES LIEUX

1-3 / LES USAGERS : APPRÉCIATION DES LIEUX – ÉLÈVES & PROFESSEURS



REMARQUES ENSEIGNANTS ET PRINCIPALE

Remarques concernant les usages et les liens que les enseignants entretiennent avec les espaces extérieurs (ceux-ci n'étant pas beaucoup fréquentés par les professeurs mis à part l'espace destiné aux enseignants) :

- Le préau est trop exiguë et très bruyant, trop de courant d'air.
- Le grand espace central de la cour n'est pas organisé, grand vide, les élèves restent principalement en périphérie.
- Les bancs sont inutilisables l'été, aucune ombre, et peu pratiques pour discuter (bancs isolés, pas de face à face).
- La cour manque d'espace vert d'une façon générale.
- Les tables de ping pong et le panier de basket sont toujours occupés, très appréciés.
- Gradins peu agréables, matériau froid (béton) et inutilisables en temps de pluie.
- Salle de classe B13 située au dessus du patio très bruyant.

ATELIERS PEDAGOGIQUES : BILAN SEANCE 1

- Les élèves sont invités à exprimer collectivement leur ressenti autour de la végétalisation, en réagissant à des images projetées.
- Puis, ils identifient individuellement sur le plan masse du collège, les espaces où ils se «sentent bien» (avec une gommette verte) et ceux où ils se «sentent moins bien» (avec une gommette rouge), illustration en page suivante.
- Ils enrichissent leur ressenti en faisant des phrases descriptives de leurs émotions face à ces espaces.

1. ÉTAT DES LIEUX

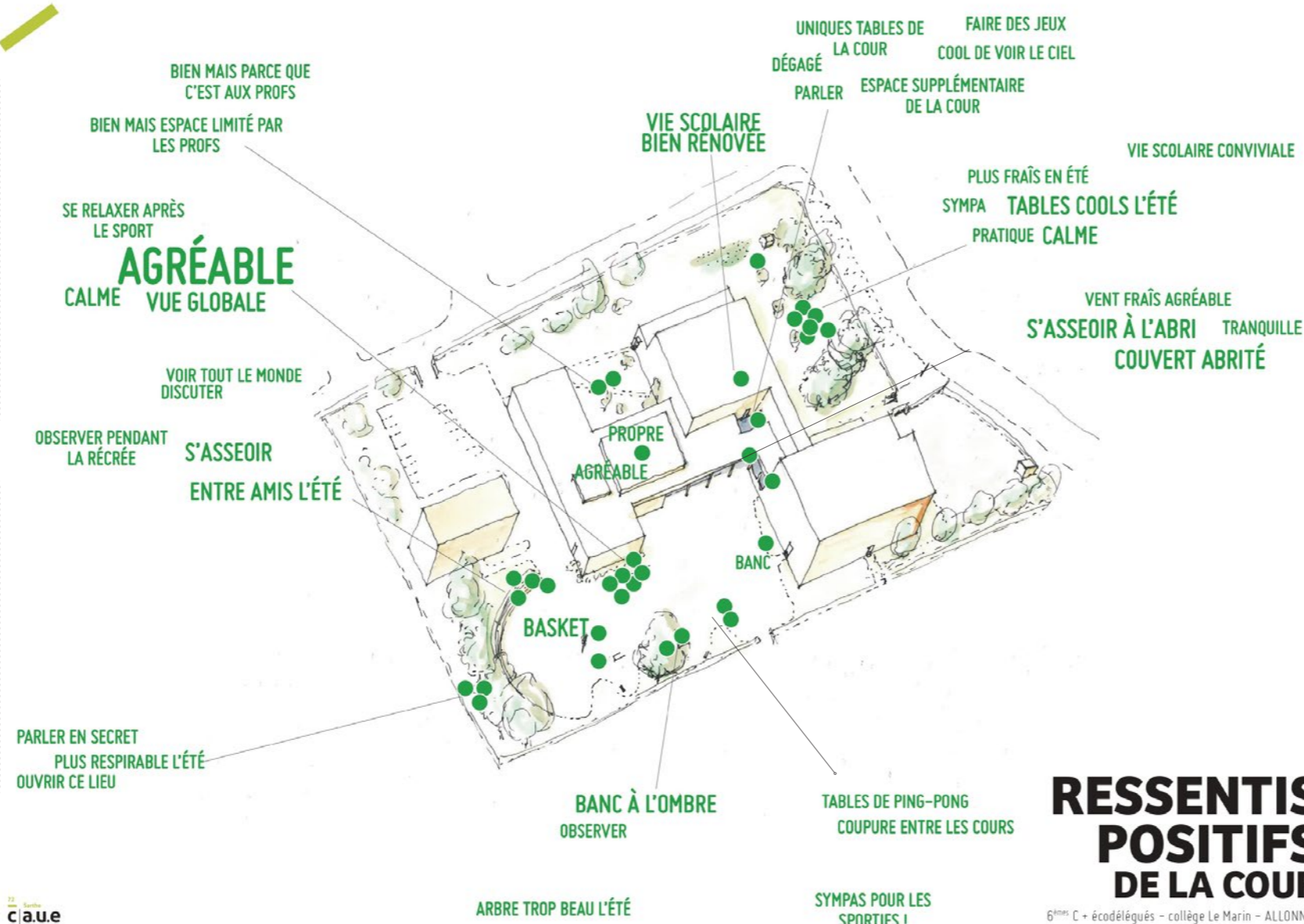
1-3 / LES USAGERS : APPRÉCIATIONS POSITIVES DES LIEUX - ÉLÈVES

LES BANCS

Les bancs permettent de se **rassembler entre amis**. Ceux-ci sont suffisamment éloignés des balles pour rester un lieu **calme** où on se sent en sécurité et d'où on a une vue panoramique pour **observer** toute la cour.

LE «PETIT BOIS»

Seul espace **végétal** de la cour, c'est un **lieu privilégié** lorsqu'il fait chaud. Sa situation un peu à l'écart et légèrement masquée par les gradins, est propice aux **«secrets»**.



LE JARDIN

Le jardin à l'avant du collège est très apprécié par les élèves pour son **ambiance végétale calme** (présence de grands arbres remarquables) et son **mobilier** (tables et bancs). C'est un espace accessible le midi seulement. Plusieurs élèves et quelques professeurs se sont investis très récemment pour créer un **verger** (une trentaine de sujets) et un **potager**. Les élèves s'approprient encore davantage ce lieu grâce à ce projet collectif réalisé par eux-même. Le jardin est également apprécié car il offre un **second espace de détente**, différent et distinct de la cour.

LE PATIO

Le patio est apprécié pour son **mobilier** : les seules tables de la cour, pour faire des jeux de société ou discuter face à face. Il y fait **frais** l'été.

LE PRÉAU

Le préau est plutôt perçu de façon négative par les élèves, cependant il reste apprécié l'été, lorsqu'il est peu investi, pour se mettre à l'ombre, sur les **bancs**, avec un **courant d'air frais**.

RESSENTIS POSITIFS DE LA COUR

6^{ème} C + écodélégués - collège Le Marin - ALLONNES

LES GRADINS

L'espace des gradins est un lieu privilégié pour s'asseoir **entre amis et discuter** l'été, qui bénéficie d'une **ombre rafraîchissante** l'après-midi. C'est aussi un lieu idéal pour **observer** l'ensemble de la cour d'un point surélevé.

LES PETITS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le panier de basket et les deux tables de ping pong sont très investis. Les élèves ont pris l'habitude d'y jouer avec des balles de tennis. La présence de l'arbre qui apporte de l'ombre et de la fraîcheur en été est appréciée.

LA VIE SCOLAIRE

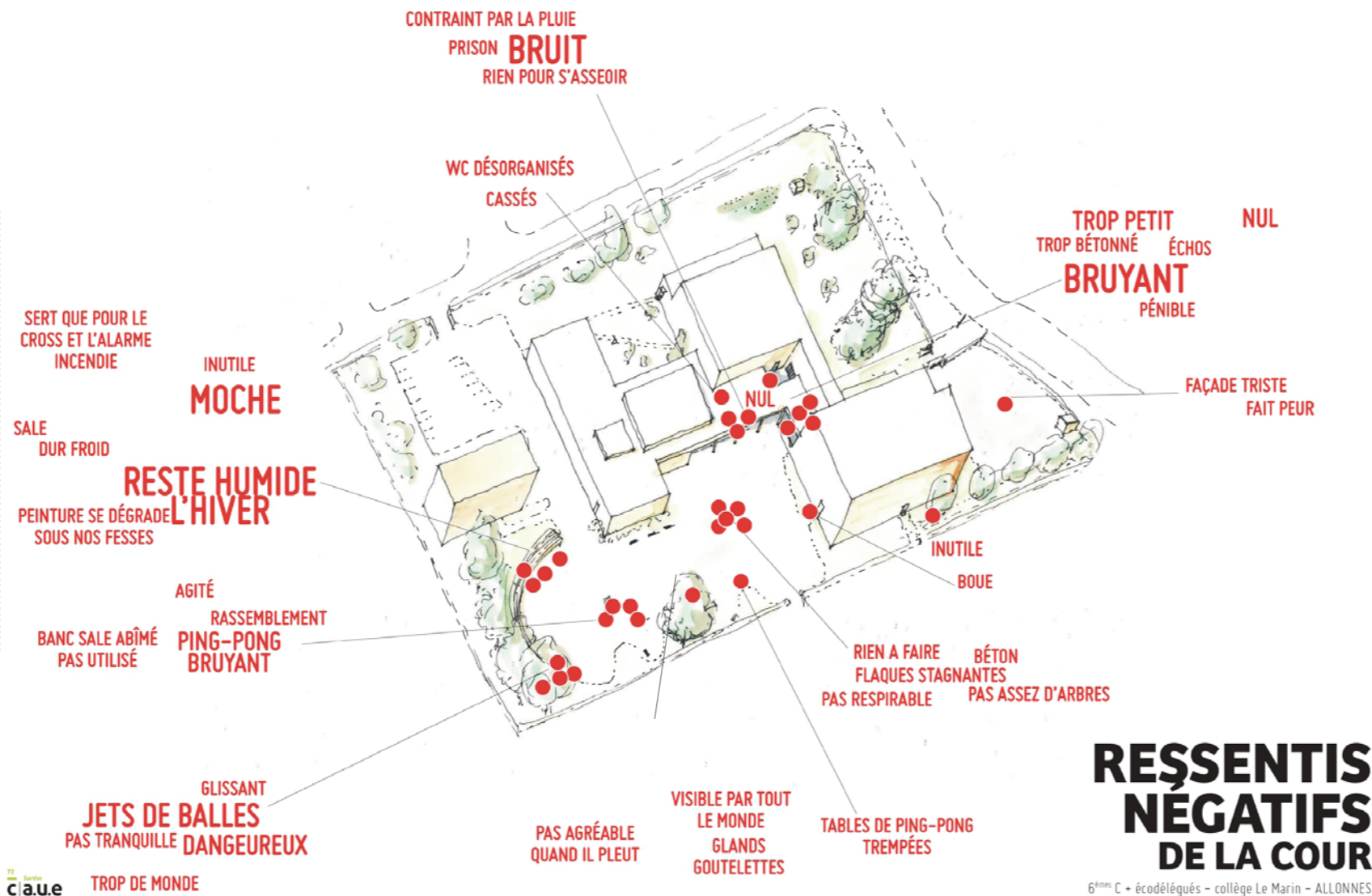
Les élèves apprécient un espace **renové et confortable** où ils peuvent passer une partie de la récréation et jouer à des jeux de société.

1. ÉTAT DES LIEUX

1-3 / LES USAGERS : APPRÉCIATIONS NÉGATIVES DES LIEUX – ÉLÈVES

LES GRADINS

Les gradins sont beaucoup moins appréciés l'hiver de manière générale, pour une question de confort d'assise: **béton froid**, restant **humide** longtemps.
La partie est des gradins est sous utilisée car **exposée** aux jets de balles du panier de basket.



L'ENTRÉE DU COLLÈGE

Aucun point négatif n'a été relevé sur l'espace jardin.
De ce côté du collège, les remarques négatives concernent l'espace délaissé à gauche avec le stationnement des vélos : un espace «**inutilisable**» ou «**vide**» et **l'absence d'abri pour les vélos**.
La façade d'entrée (du bâtiment A) est qualifiée de **triste**, «**qui fait peur**».

LE PRÉAU

Par temps de pluie essentiellement, le préau est perçu de façon très négative : **pas assez de place** pour chacun, **trop bruyant**, **pas suffisamment de bancs** pour s'asseoir.
L'espace d'attente pour le réfectoire se fait dans un couloir abrité **partiellement**. Une paroi vitrée a été ajoutée en début de couloir pour protéger davantage les élèves de la pluie sur les derniers mètres avant de pénétrer dans le réfectoire.

LE CHÊNE

Autant l'arbre apporte une ombre recherchée par temps ensoleillé, autant certains inconvénients en font un espace peu investi par mauvais temps (**gouttelettes de pluie**) et à l'automne (présence des **glands** au sol, potentiels projectiles).

L'ESPACE CENTRAL ENTRE LE BÂTIMENT A ET LE PRÉAU

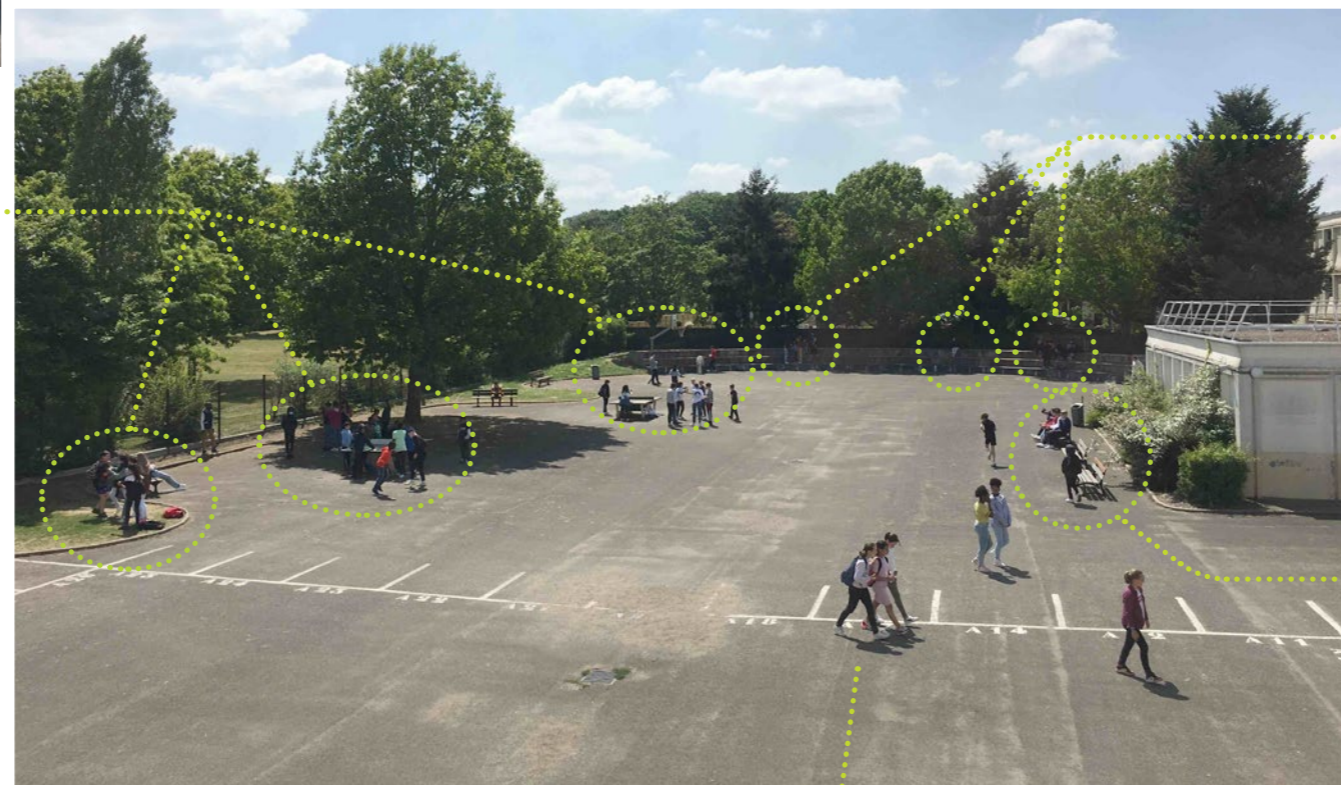
Cet espace de la cour est perçu uniquement de façon négative par les élèves : un espace où il n'y a **rien à faire** et où on est **à la vue de tout le monde**.
C'est aussi l'endroit de la cour mentionné comme **le plus chaud l'été**, et peu agréable l'hiver à cause des **flaques d'eau stagnantes**.
Le matériau «**béton**» est souvent cité par les élèves comme un élément négatif dans cet espace.

1. ÉTAT DES LIEUX

1-3 / LES USAGES DE LA COUR PRINCIPALE – SYNTHÈSE EN IMAGE



Les élèves se rassemblent pour les jeux et le sport autour des bancs, des tables de ping pong et du panier de basket.



Les gradins sont investis par des groupes qui discutent.

Les bancs au soleil sont investis par des groupes qui discutent.



La partie centrale est un lieu uniquement traversé ou servant à se mettre en rang juste avant la rentrée en cours.



1. ÉTAT DES LIEUX

1-4 / ANALYSE PAYSAGÈRE & ARCHITECTURALE

LES BÂTIMENTS

Réalisé en 1973, le collège Le Marin présente une **architecture caractéristique de l'industrialisation du bâtiment et de la préfabrication dans la construction scolaire** afin de répondre rapidement aux besoins liés à l'augmentation importante des effectifs scolaires des années 1960-1970.

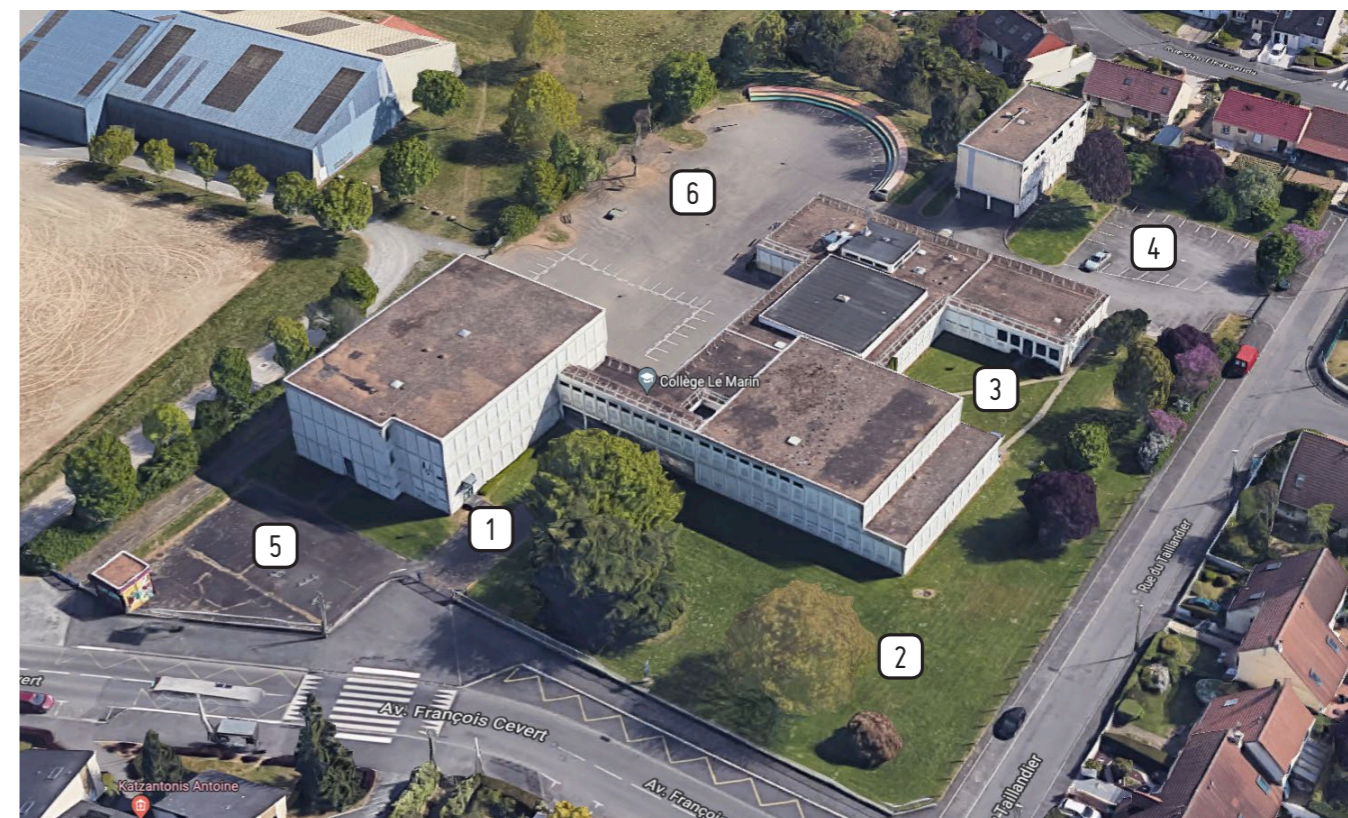
L'architecture est conçue suivant les **principes fonctionnels** en vigueur avec les différentes fonctions abritées dans des bâtiments distincts (enseignement, logements, réfectoire, locaux techniques) reliés par une galerie ou le préau.

L'agencement des différents blocs détermine des **espaces extérieurs différenciés** selon leur affectation.

Les façades, très simples, résultent de la répétition en série de modules identiques en **béton préfabriqués** en usine et montés sur place. La monotonie des façades entièrement tramées est ici adoucie par la multiplicité des volumes et la diversité des gabarits (hauteur différente des bâtiments).

C'est aujourd'hui principalement la salissure des façades et l'absence d'accompagnement végétal qui donne un aspect triste et repoussant au bâtiment. C'est pourtant un témoignage architectural important de ces méthodes de construction avec des qualités esthétiques indéniables dans la précision du dessin et de la composition des façades et des volumes.

L'esthétique austère des façades pourraient être facilement améliorée par un nettoyage général, et un accompagnement végétal conséquent des abords et des pieds de mur.



Affectations des différents espaces extérieurs :

- 1 : l'entrée à la jonction des bâtiments A et B
- 2 : un grand espace vert qui encadre le collège à l'ouest et au nord et le met à distance de la rue,
- 3 : un petit espace extérieur protégé destinés aux professeurs dans un carré formé par les bâtiments,
- 4 : une zone de stationnement accessible depuis la rue du Taillandier,
- 5 : à gauche de l'entrée, c'est le seul espace qui n'a pas de fonction précise aujourd'hui hormis le stationnement des vélos. La disparition d'un ancien abri vélo (?), figurant sur le cadastre, explique cet espace vide qui ne l'était pas dans la conception d'origine.
- 6 : la cour de récréation, au cœur des bâtiments formant un L au sud est.



1. ÉTAT DES LIEUX

1-4 / ANALYSE PAYSAGÈRE & ARCHITECTURALE

LE PRÉAU

Plafond en béton brut avec de grandes surfaces planes très réverbérantes entraînant un inconfort acoustique important. Le sol et les grandes parois vitrées renforcent le phénomène de réverbération du son.



Étroitesse du couloir d'accès au réfectoire, mauvaise protection des élèves faisant la queue pour le déjeuner.

Un système structurel (poteau/poutre/poutrelles) apparent avec une qualité plastique et une qualité de réalisation très intéressante.



La configuration actuelle du patio, ouvert sur un de ses côtés sur le préau, est à l'origine, par temps froid, de courants d'air désagréables sous le préau entre le patio et la cour.



Le seul espace du préau un peu plus à l'abri des courants d'air et du froid est trop restreint pour le nombre d'élèves.

1. ÉTAT DES LIEUX

1-4 / ANALYSE PAYSAGÈRE & ARCHITECTURALE



LA COUR CENTRALE

Le L formé par les bâtiments A et le préau encadre la première zone de la cour, la plus proche des bâtiments. C'est la plus «aride», avec un revêtement de sol exclusivement en enrobé, sans aucun mobilier hormis un unique banc, ni aucune plantation.

L'îlot de chaleur ressenti dans cette portion de la cour, dû au revêtement exclusivement minéral est renforcé par l'inertie des façades environnantes en béton qui stockent la chaleur le matin et la restituent l'après midi.

L'inconfort est également visuel car les façades blanches sont particulièrement éblouissantes lorsqu'elles sont éclairées par le soleil. C'est notamment le cas de la façade du bâtiment A, haute et exposée plein sud.

Extension du préau : envisageable dans la configuration architecturale actuelle des bâtiments mais points de vigilance à prendre en compte :

- maintenir un niveau de luminosité important sur toute la profondeur du préau. La solution d'un élargissement du préau sur la longueur du couloir du réfectoire (en rose) est préférable à un préau centré dans l'angle des bâtiments (en bleu).
- prévoir un matériau de couverture et un revêtement de sol avec un haut niveau de performance acoustique.



1. ÉTAT DES LIEUX

1-4 / ANALYSE PAYSAGÈRE & ARCHITECTURALE

LE «PETIT BOIS»

Espace en «frange» où les élèves peuvent se sentir physiquement moins exposés, aux regards, au bruit, aux balles... contrairement aux espaces centraux de la cour. La légère pente du terrain descendante des gradins vers la limite séparative, renforce le côté protecteur, plus intime, propice aux discussions. L'espace est entièrement végétalisé avec des arbres de stature importante procurant une ombre importante l'été : un réel îlot de fraîcheur. L'absence de mobilier pour s'asseoir explique vraisemblablement la sous-utilisation de cet espace.



LES GRADINS



Lieu d'assise important pour les élèves, mais au confort peu optimal l'hiver (matériau - béton- froid et humide). Les gradins représentent une forme de barrière pour l'espace «petit bois» à l'arrière. Ils sont en effet difficilement franchissables (la hauteur de gradins étant très haute pour que les gradins soient empruntés comme un emmarchement).

Des marches intermédiaires encourageraient, faciliteraient le cheminement vers le «petit bois».

LES PETITS EQUIPEMENTS PING PONG ET BASKET



Situés dans la deuxième zone de la cour, le panier de basket et les tables de ping pong «flottent» dans un espace non défini.

Ces équipements sportifs sont davantage investis par les garçons. Aménager des plages horaires pour un accès aux filles ?

1. ÉTAT DES LIEUX

1-4 / ANALYSE PAYSAGÈRE & ARCHITECTURALE

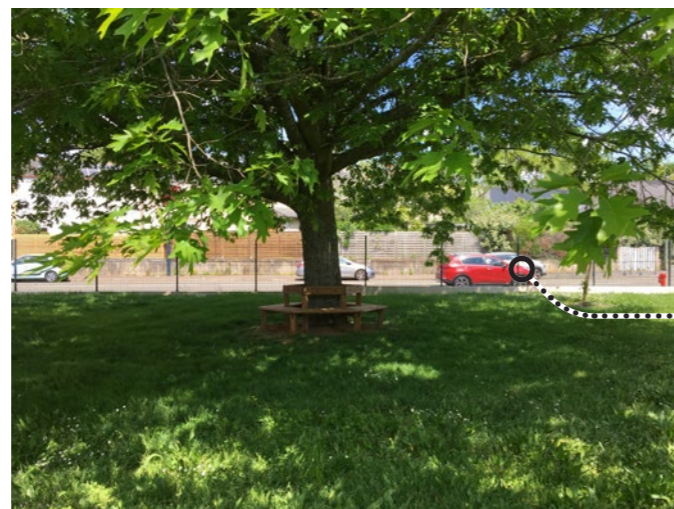
LE JARDIN

Le jardin à l'avant est intéressant à double titre : c'est d'abord un îlot de fraîcheur remarquable, espace entièrement végétalisé avec pelouse, arbustes et arbres, et agrémenté de mobilier d'assise ou de jeux (bancs et tables). C'est un lieu d'autant plus important pour les élèves qu'il a été aménagé par un petit groupe d'entre eux (écodélégués) accompagné d'un professeur pour y créer un verger d'une trentaine de sujets et un potager dont la récolte est utilisée pour les repas des collégiens.



Le jardin à l'avant n'étant à l'origine pas destiné à être accessible aux élèves, l'accès et le cheminement vers ce lieu n'ont pas été pensés pour son usage actuel.

Le passage directe (sans passer par la rampe qui rallonge le parcours et qui n'est donc pas empruntée) se fait aujourd'hui par une très haute marche depuis le préau de l'entrée.



L'absence de bosquet devant la clôture enlève à cet espace une certaine qualité d'un point de vue esthétique mais également du point de vue de l'intimité pour les collégiens qui sont en contact direct avec la rue sur toute la longueur du jardin.

1. ÉTAT DES LIEUX

1-4 / ANALYSE PAYSAGÈRE & ARCHITECTURALE

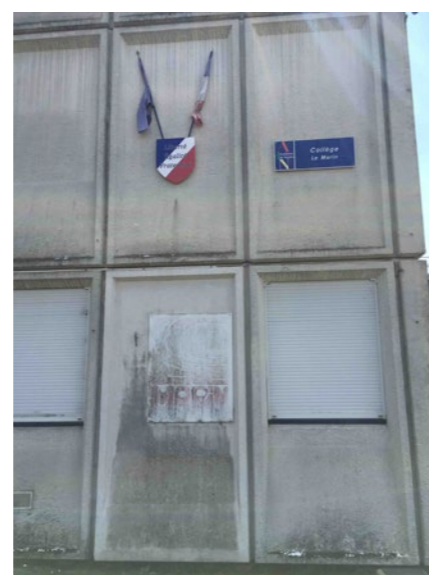


Si la qualité plastique des volumes est intéressante sur l'espace d'entrée (transparence du hall, galerie le surplombant et reliant les deux volumes des bâtiments A et B), la façade d'approche, la première visible à gauche du portail, est tout sauf accueillante : façade sale et aveugle, sans presque aucune fenêtre l'animant. L'austérité architecturale de cette façade est renforcée par le grand espace vide à l'avant. Cet espace délaissé non investi s'explique par la démolition relativement récente d'un ancien auvent visible sur le cadastre (ancien abri vélo ?). Et la façade n'était donc pas destinée à être autant vue depuis l'entrée du collège, dans la conception d'origine, puisque située à l'arrière de l'abri vélo.

L'ENTRÉE DU COLLÈGE

La signalétique indiquant le nom de l'établissement est très peu lisible depuis la rue, et n'est pas à l'échelle du collège, ni valorisante pour l'établissement.

Le projet d'ascenseur à mettre en place sur cette façade peut être l'occasion de revaloriser cette signalétique.





2. ENJEUX & PROGRAMME

2-1 / RETOUR CHRONOLOGIQUE DES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2-2 / DES CRITÈRES UNIVERSELS AUX ÉTABLISSEMENTS

2-3 / LES GRANDES ORIENTATIONS

2-4 / SCÉNARIO DE LA COUR

2. ENJEUX DES COURS D'ÉCOLE

2-1 / RETOUR CHRONOLOGIQUE DES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



2. ENJEUX DES COURS D'ÉCOLE

2-1 / RETOUR CHRONOLOGIQUE DES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

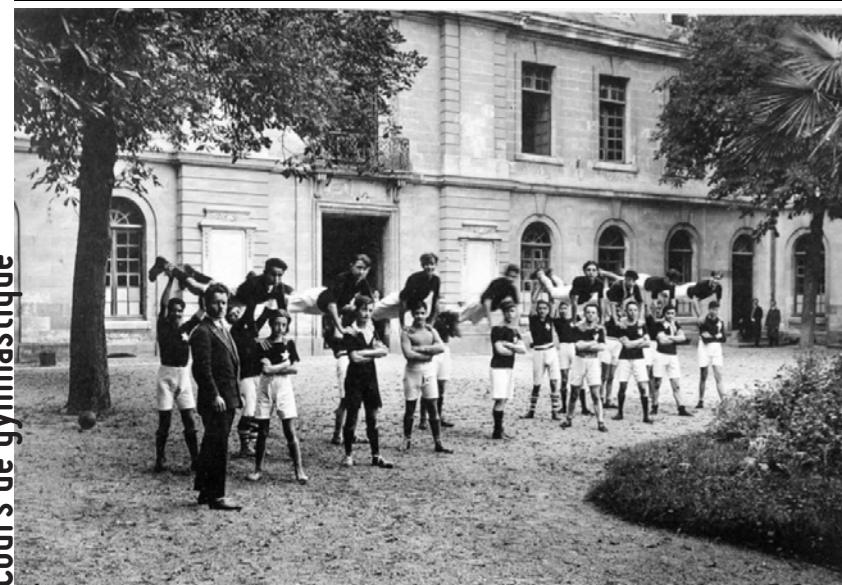
MAIRIES-ÉCOLES _Dès 1880



Primaire



Secondaire



Cours de gymnastique

GROUPES SCOLAIRES RÉAMÉNAGÉES _Dès 1960



Contexte trop asséchant pour le développement de l'arbre



Aire de jeux sur surface synthétique amortie non perméable

COURS 'OASIS' _Dès 2017



2. ENJEUX DES COURS D'ÉCOLE

2-2 / DES CRITÈRES UNIVERSELS AUX ÉTABLISSEMENTS

SÉCURITÉ

La peur de l'accident, de la blessure, de la chute et de la responsabilité associée

PROPRETÉ

La peur de la saleté, de la maladie, des virus saisonniers, allergies, du «vivant non contrôlé»

CONTRÔLE

La peur de la disparition d'un mineur, des comportements déviants, des actes malveillants ...

LES BESOINS DU PERSONNEL

MOTRICITÉ

Apprentissage, agilité, curiosité, dextérité, expérimentation, exercice physique ...

BIEN-ÊTRE

Physique & mental

Confort, fraîcheur, intimité, tranquillité, stimulation, imaginaire, évasion, libération des émotions, etc ...

LES BESOINS DES ÉLÈVES

VIVRE-ENSEMBLE

Égalité des genres, socialisation, sociabilisation, respect des individualités, ...

DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

Réguler les îlots de chaleur, les canicules, tempérer le climat ressenti

EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Lutter contre la fragmentation des habitats, des corridors écologiques

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

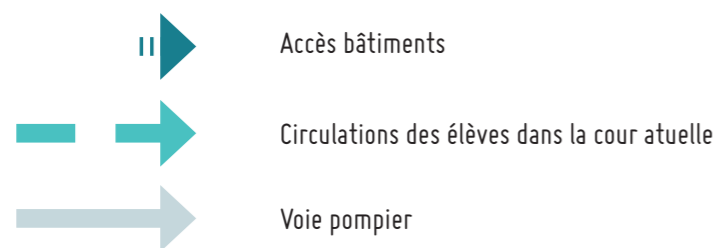
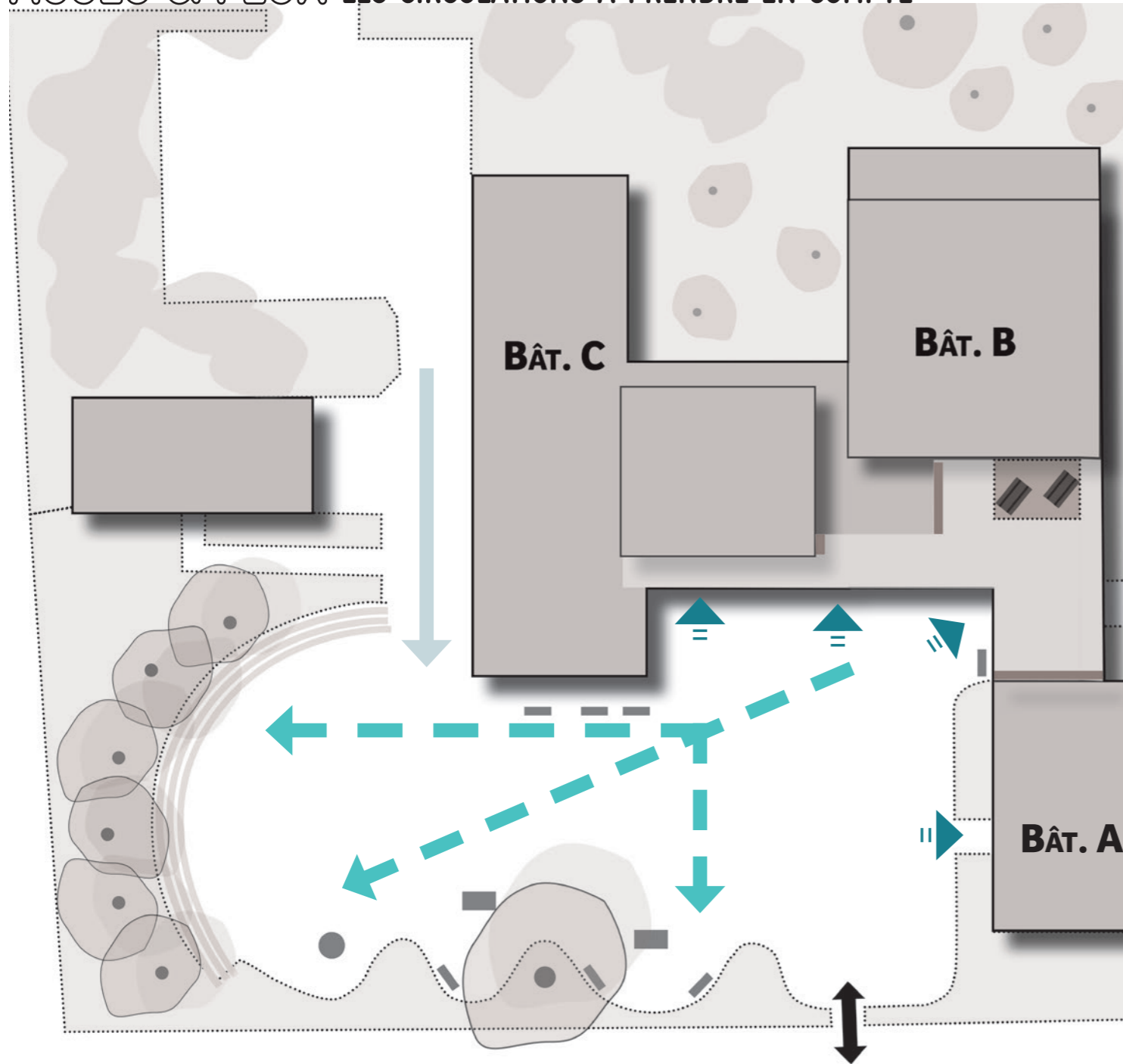
RUISSELLEMENT DES EAUX DE PLUIE

Permettre l'infiltration des eaux de pluie, gérer l'eau à la parcelle, valoriser l'eau comme une ressource

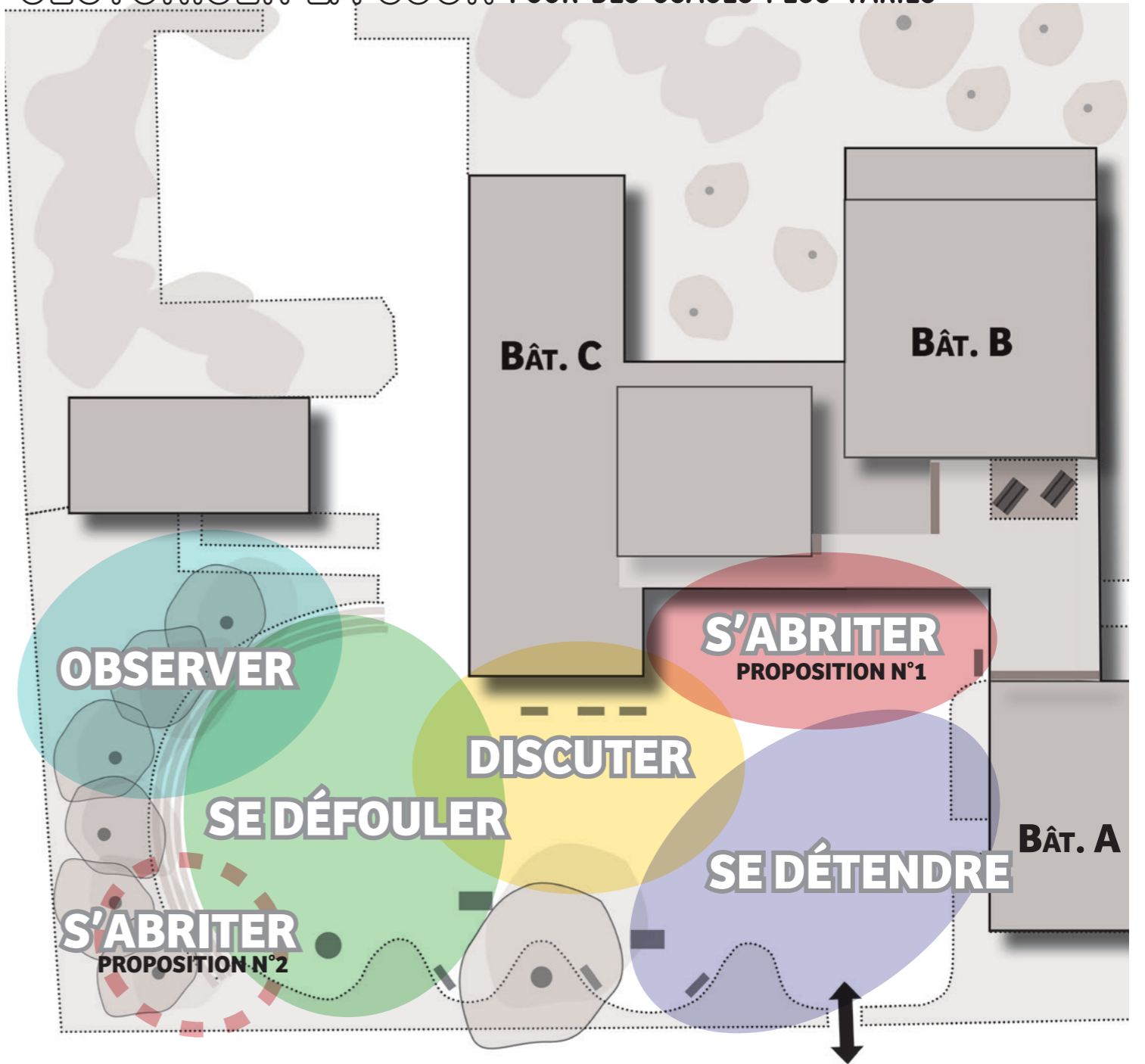
2. PROGRAMME EN PERSPECTIVE

2-3 / LES GRANDES ORIENTATIONS

ACCÈS & FLUX LES CIRCULATIONS À PRENDRE EN COMPTE



SECTORISER LA COUR POUR DES USAGES PLUS VARIÉS



LES BESOINS DES ÉLÈVES EN 5 THÈMES

Dans la continuité avec les séances en collège, nous avons pris le parti de nous appuyer sur ces thématiques pour répondre aux besoins des élèves.

Ces 5 «actions» sont ressorties suite aux remarques individuelles que les élèves ont formulées lors d'un exercice (cf p.16 / 17).

Nous pouvons en déduire que ce sont ces principales «fonctions» qu'il est important de traiter pour la réfection de la cour.

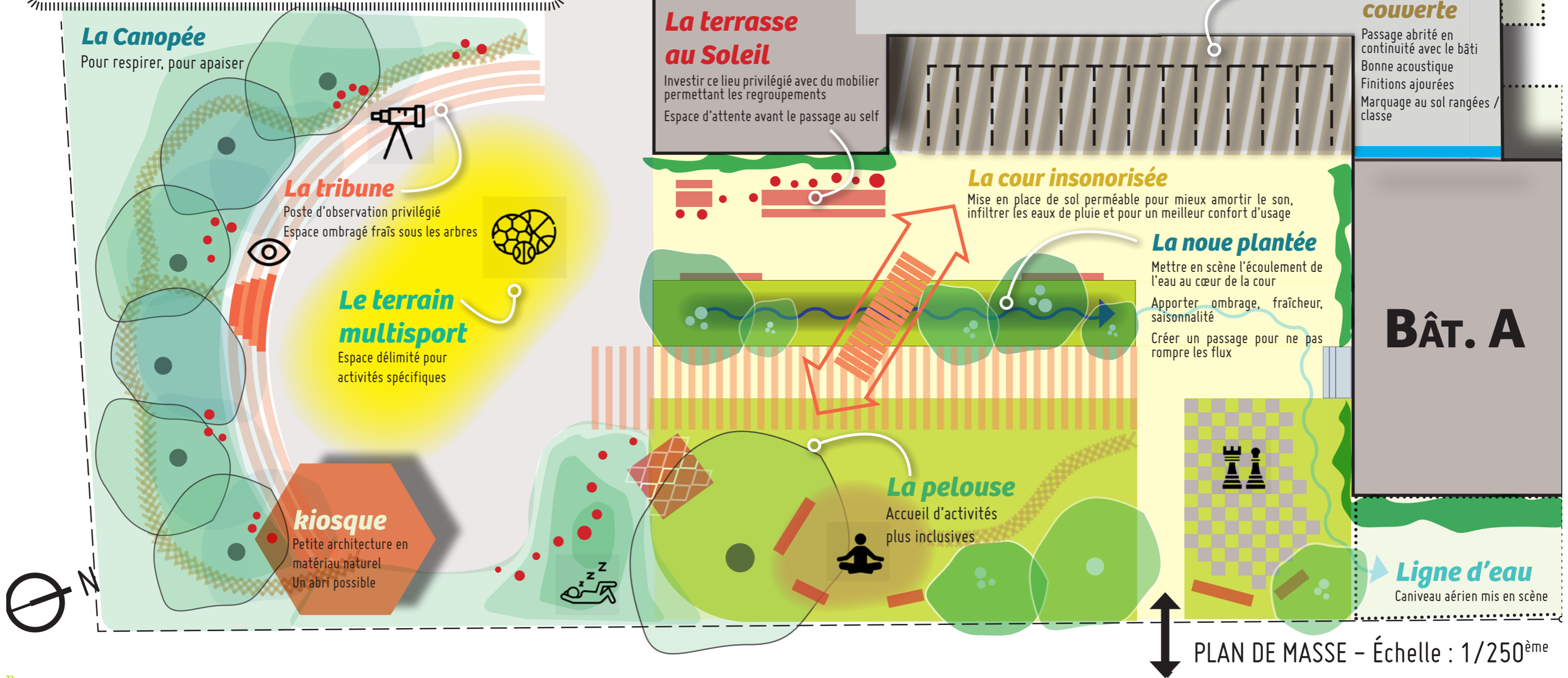
- **DISCUTER**
- **SE DÉFOULER**
- **OBSERVER**
- **SE DÉTENDRE**
- **S'ABRITER**

2. PROGRAMME EN PERSPECTIVE

2-4 / SCÉNARIO DE LA COUR

QUELLES ORIENTATIONS?

La cour peut offrir des usages plus variés, et l'enjeu est de signifier une **continuité avec l'ambiance végétale du plateau sportif limitrophe**. Ici, une **noüe** devient le **trait d'union** de cette nouvelle configuration, en reprenant le tracé des évacuations d'eaux pluviales existantes. La partie de la cour sujette à la réverbération des bâtiments passe elle, en revêtement perméable (stabilisé, dalles joints gazon, paillage organique, pelouse ...), et permet alors de mieux réguler la température. Les activités sportives sont maintenues mais concentrées autour des gradins pour ne plus créer de conflit d'usage. Sur les pourtours, les vallonements, murs et gradins sont le support de nouvelles assises invitant à la flânerie sous les arbres. Les circulations sont pensées pour être accessibles toute l'année, tout en facilitant la lecture des espaces animés ou plus reposants.



- LÉGENDE**
- Mobilier rustique & ludique type :
 - Troncs différentes hauteurs / tables / banquettes
 - Assise de détente type filet suspendu
 - Revêtement existant (enrobé)
 - Revêtements perméables variés type :
 - Sable stabilisé
 - Pavés joints gazon
 - Dalles filantes
 - Pelouse
 - Paillage organique
 - Passage bois
 - Arbres existants
 - Arbres (tige et cépée) projet
 - Noüe plantée (herbacées hydrophiles, cépées de berge ...)
 - Bande végétale en pied de façades (arbustes et/ou grimpantes sur support)
 - Ligne d'eau mettant en scène la topographie et les saisons
 - Vallonements paysagers ponctués d'éléments de détente, grimpe..

BÂT. C



La terrasse au Soleil

Investir ce lieu privilégié avec du mobilier permettant les regroupements
Espace d'attente avant le passage au self

BÂT. B



Sous l'allée couverte

Passage abrité en continuité avec le bâti
Bonne acoustique
Finitions ajourées
Marquage au sol rangées / classe

La cour insonorisée

Mise en place de sol perméable pour mieux amortir le son, infiltrer les eaux de pluie et pour un meilleur confort d'usage

La noue plantée

Mettre en scène l'écoulement de l'eau au cœur de la cour
Apporter ombrage, fraîcheur, saisonnalité
Créer un passage pour ne pas rompre les flux

La pelouse

Accueil d'activités plus inclusives

BÂT. A

Ligne d'eau

Caniveau aérien mis en scène

PLAN DE MASSE - Échelle : 1/250^{ème}

LES 5 THÈMES

••••• **DISCUTER**
OBSERVER
SE DÉFOULER
S'ABRITER
SE DÉTENDRE

3. SCÉNARIO : «**DISCUTER**»

3-1 / «DISCUTER» : LES PRÉALABLES

3-2 / «DISCUTER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

3-3 / RÉFÉRENCES

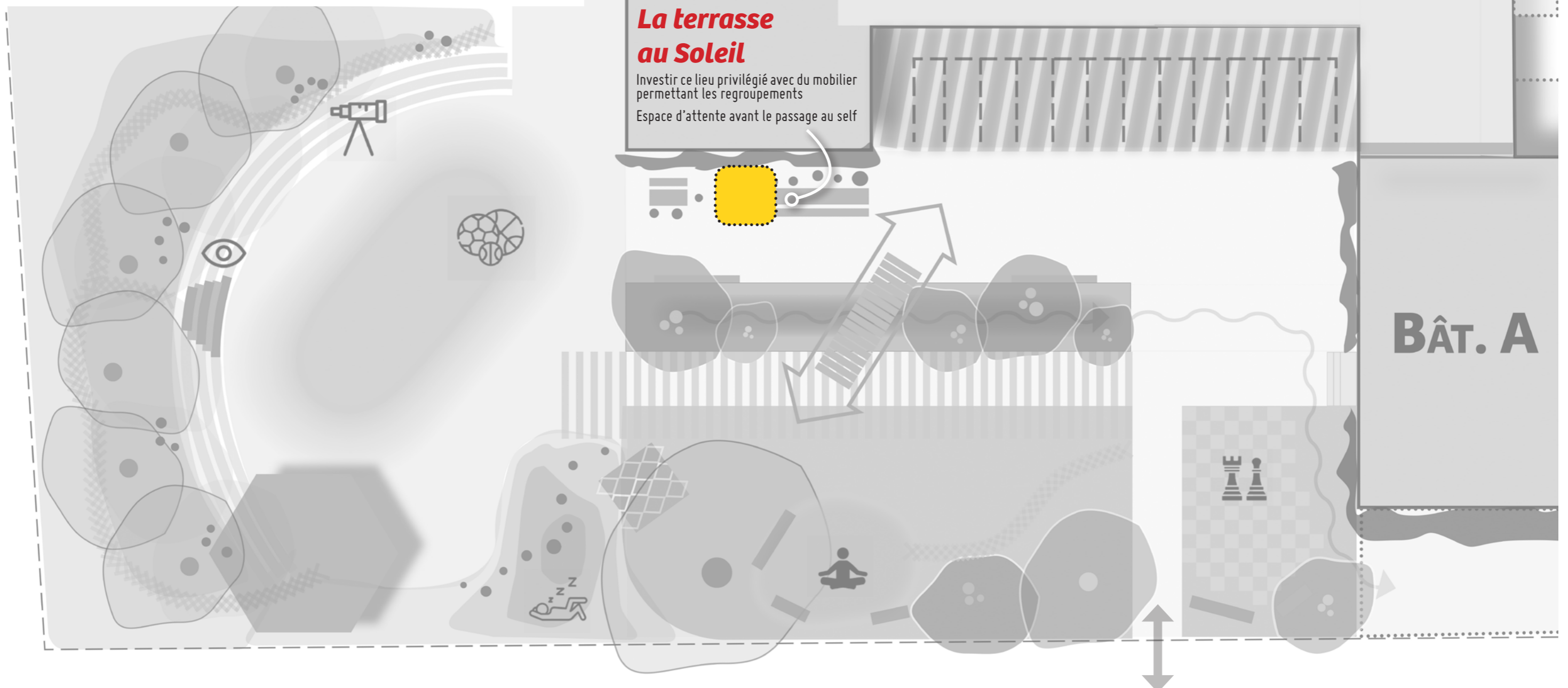
3. SCÉNARIO : «DISCUTER»

3-1 / «DISCUTER» : LES PRÉALABLES

DISCUTER

«De la discussion jaillit la lumière»

Proverbe indien



3. SCÉNARIO : «DISCUTER»





3-2 / «DISCUTER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

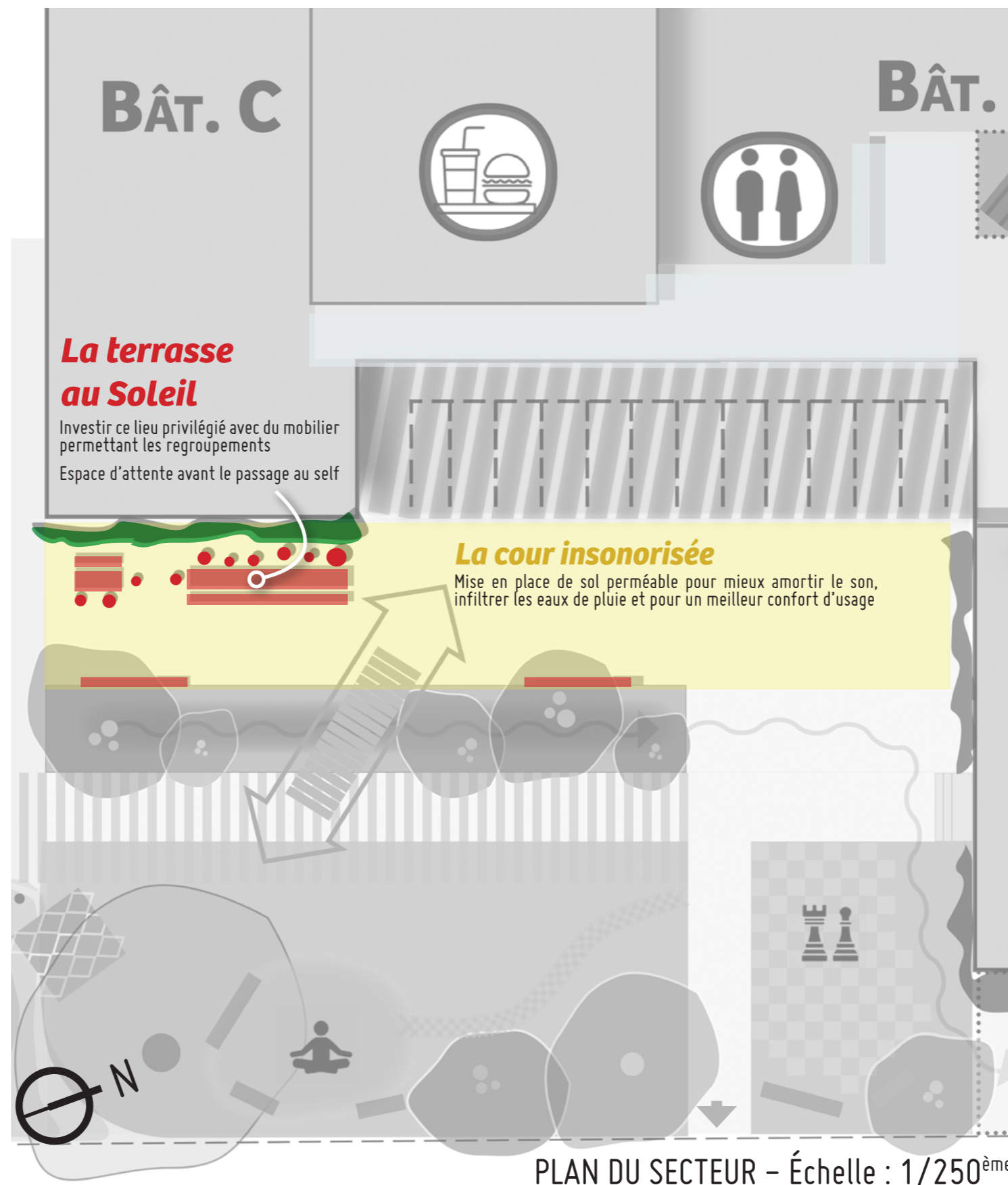
LOCALISATION : «LA TERRASSE AU SOLEIL»

INTENTIONS GÉNÉRALES

- Améliorer les usages existants (espaces de discussions) et connecter cet espace aux autres sites.
- Faire de ce lieu un espace privilégié lors de l'attente du passage au self.
- Profiter en nombre de l'ensoleillement toute l'année, par du mobilier favorisant les regroupements

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

-  LIEU DE RASSEMBLEMENT
-  ESPACE DE DISCUSSION EN PETIT GROUPE
-  TABLE POUR RÉVISER
-  ESPACE ENSOLEILLÉ & ABRITÉ DU VENT



PLAN DU SECTEUR – Échelle : 1/250^{ème}

INSPIRATIONS



S4 : 6^{ème} C



ATELIERS



Cour d'école, Lille



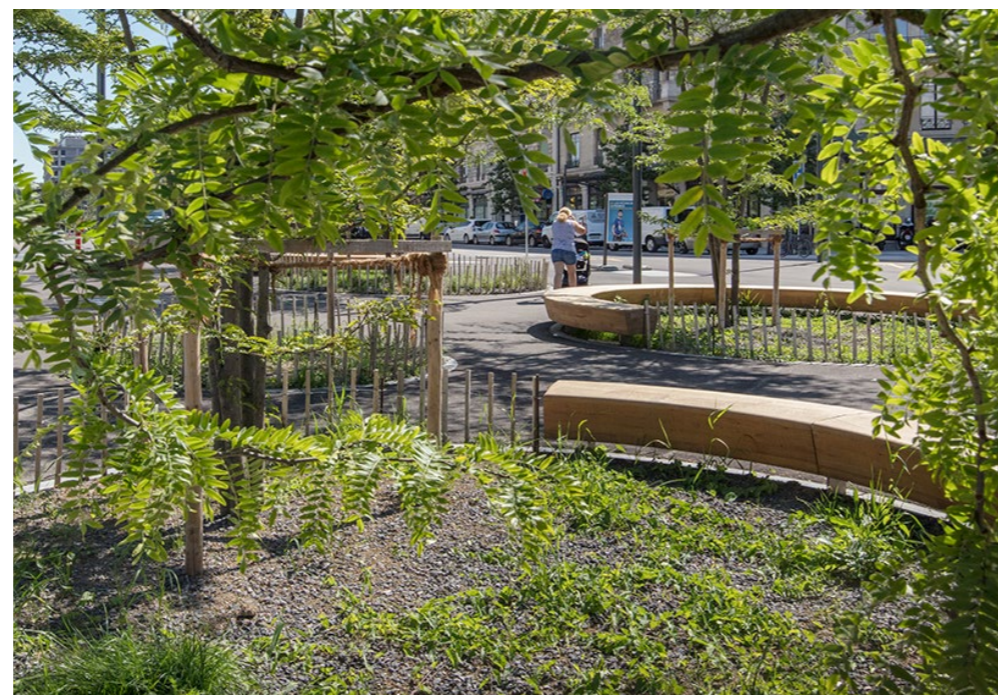
RÉFÉRENCES

3. SCÉNARIO : «DISCUTER»

3-3 / RÉFÉRENCES



ATTENTE
AU SOLEIL



LES 5 THÈMES

DISCUTER

••• **OBSERVER**

SE DÉFOULER

S'ABRITER

SE DÉTENDRE

4. SCÉNARIO : «**OBSERVER**»

4-1 / «OBSERVER» : LES PRÉALABLES

4-2 / «OBSERVER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

4-3 / RÉFÉRENCES

4. SCÉNARIO : «OBSERVER»

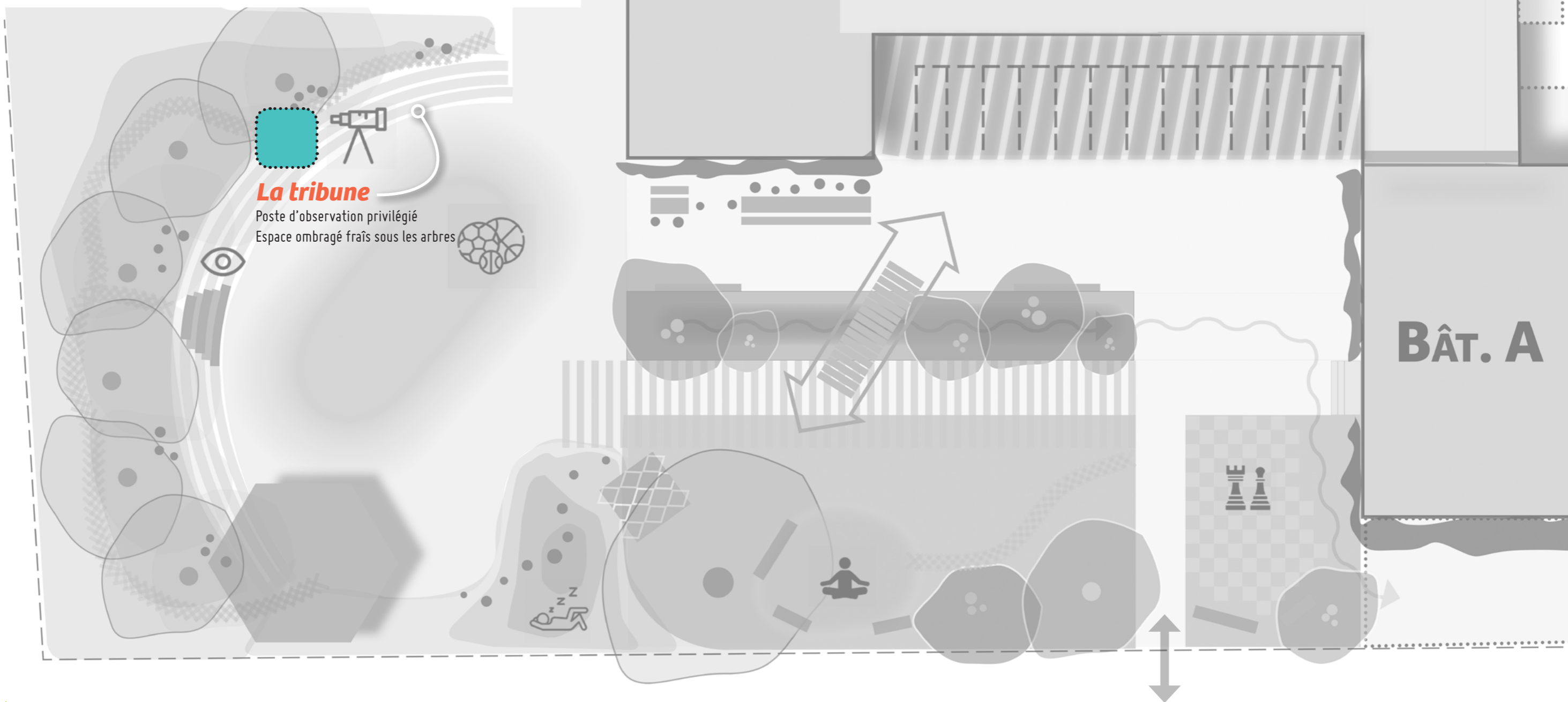
4-1 / «OBSERVER» : LES PRÉALABLES

Victor Hugo

*«Où le pied ne va pas, le regard peut atteindre ;
où le regard s'arrête, l'esprit peut continuer.»*

Les travailleurs de la Mer

OBSERVER



La tribune

Poste d'observation privilégié
Espace ombragé frais sous les arbres

4. SCÉNARIO : «OBSERVER»

4-2 / «OBSERVER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

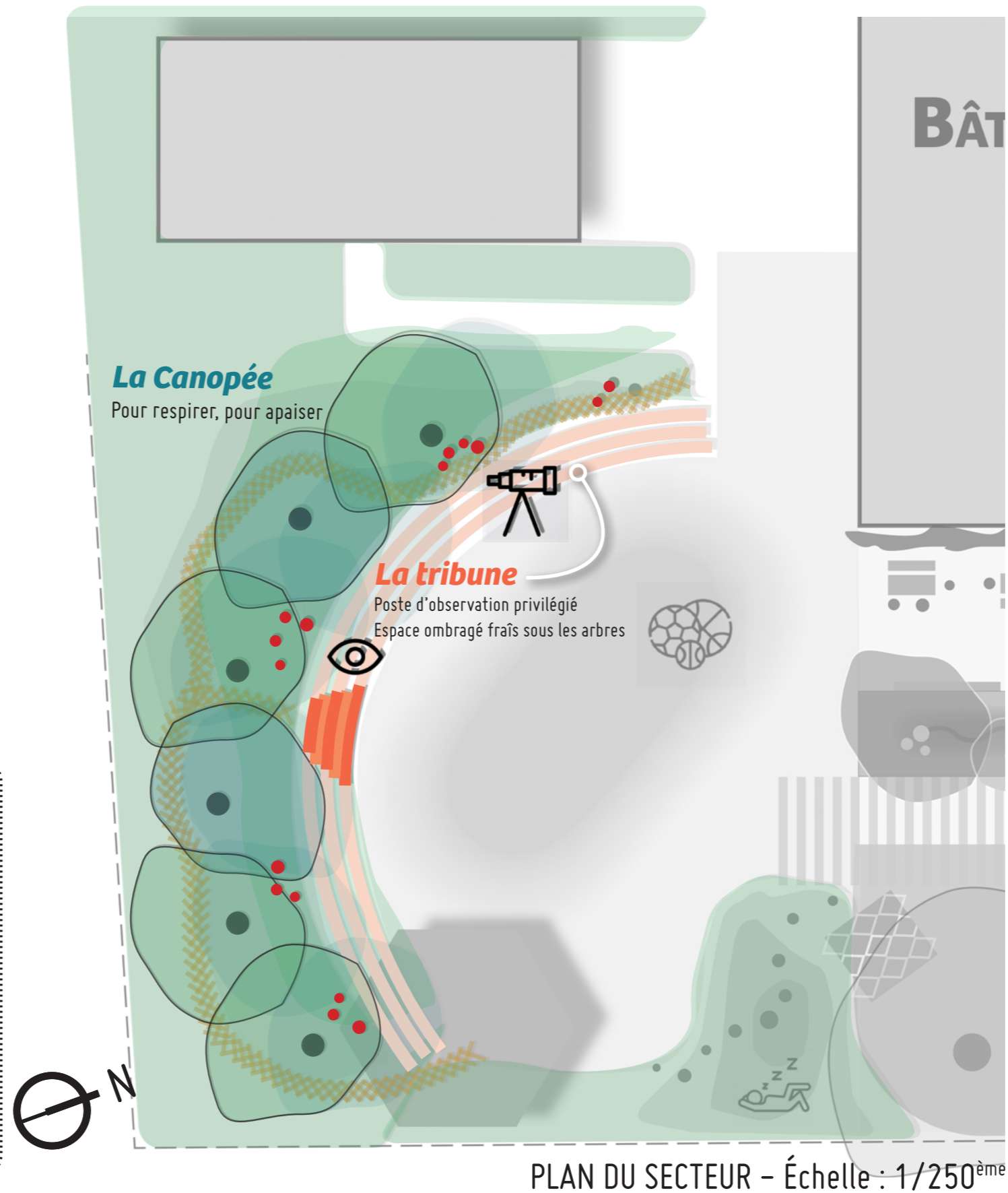
LOCALISATION : «LES GRADINS»

INTENTIONS GÉNÉRALES

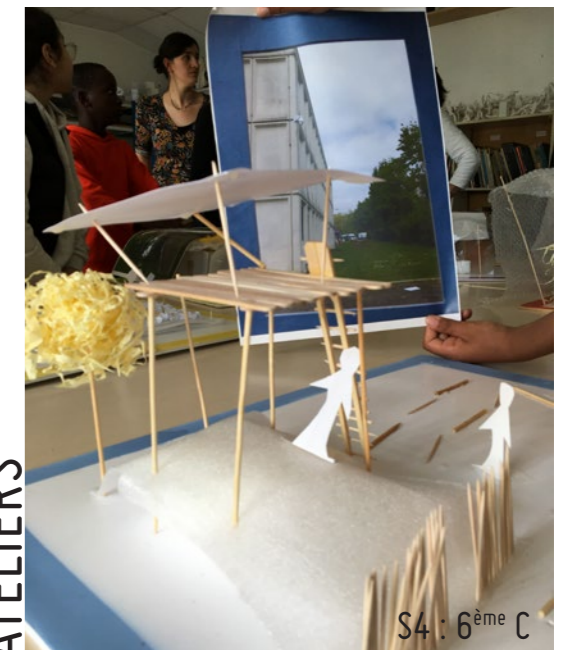
- Conserver la fluidité des circulations
- Englober les espaces sportifs pour renforcer l'aspect «tribunes»
- Maintenir l'espace arrière accessible en toute saison, via un escalier au sein des gradins, et des circulations en paillage pour éviter le piétinement
- Profiter du bosquet existant par des éléments ponctuels d'assises en haut des gradins

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

-  ESCALIER DE TRAVERSÉE
-  CANOPÉE RENFORCÉE
-  SIÈGES, ASSISES
-  MATÉRIAUX NATURELS



INSPIRATIONS



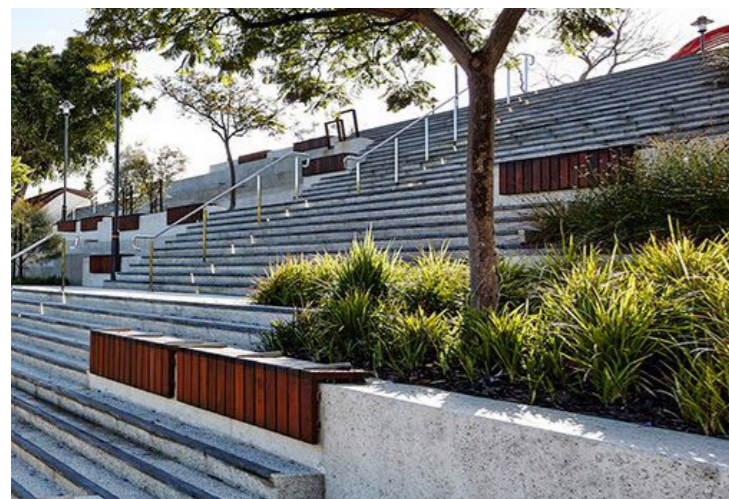
ATELIERS



RÉFÉRENCES

4. SCÉNARIO : «OBSERVER»

4-3 / RÉFÉRENCES



GRADINS



OBSERVER

COUR



LES 5 THÈMES

DISCUTER

OBSERVER

●●●●● **SE DÉFOULER**

S'ABRITER

SE DÉTENDRE

5. SCÉNARIO : «**SE DÉFOULER**»

5-1 / «SE DÉFOULER» : LES PRÉALABLES

5-2 / «SE DÉFOULER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

5-3 / RÉFÉRENCES

5. SCÉNARIO : «SE DÉFOULER»

5-1 / «SE DÉFOULER» : LES PRÉALABLES



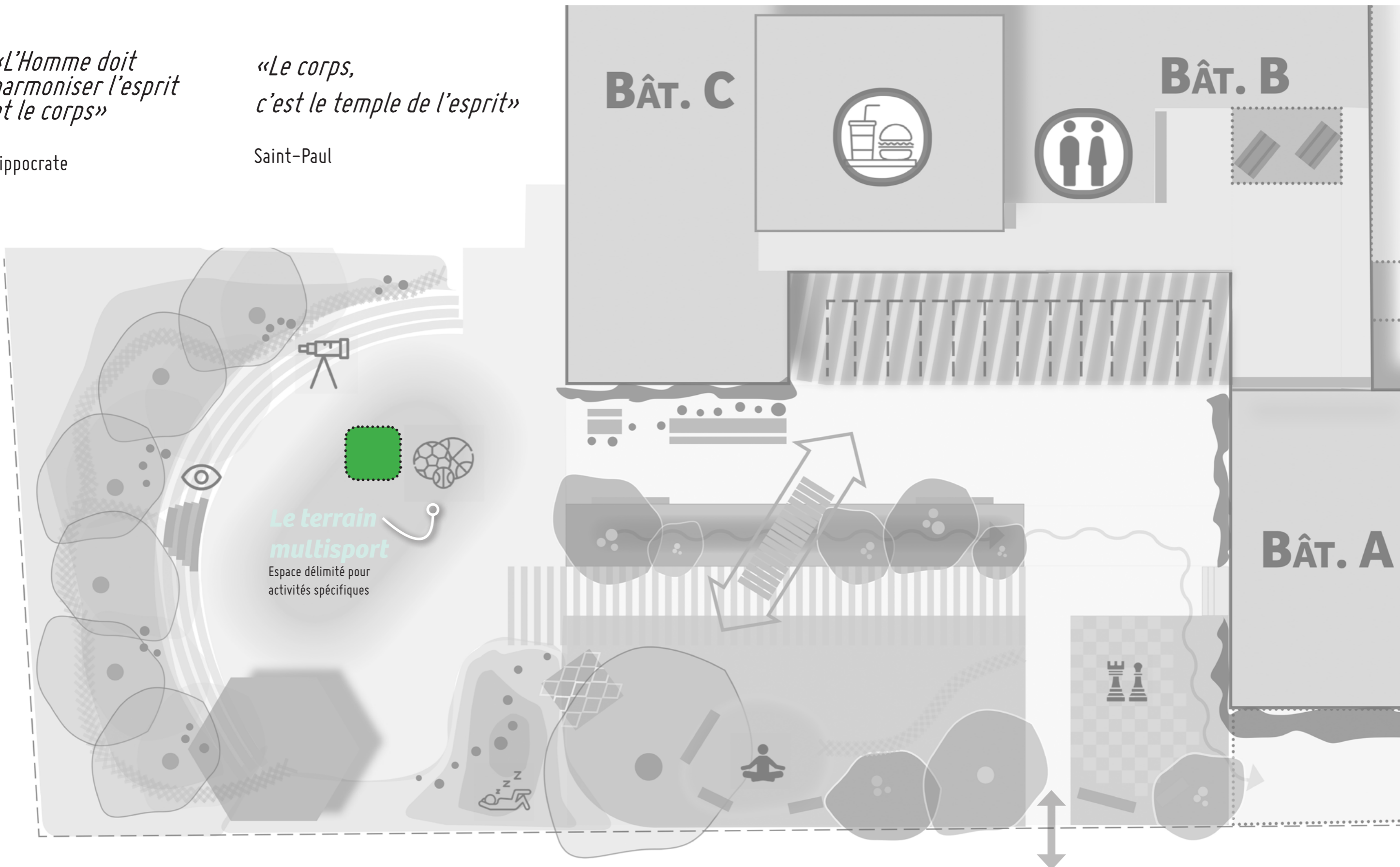
SE DÉFOULER

«L'Homme doit harmoniser l'esprit et le corps»

Hippocrate

«Le corps, c'est le temple de l'esprit»

Saint-Paul



5. SCÉNARIO : «SE DÉFOULER»





5-2 / «SE DÉFOULER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

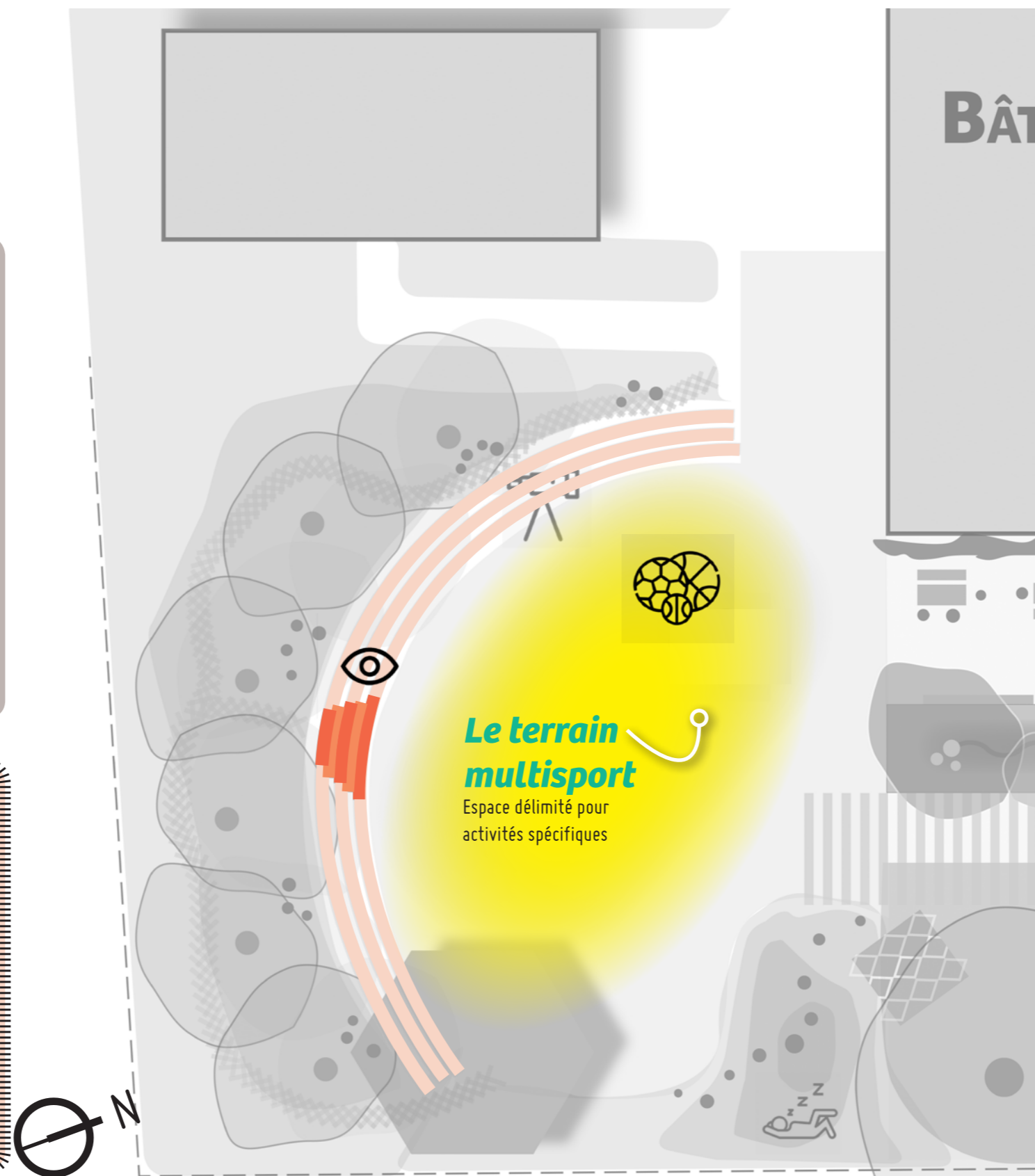
LOCALISATION : LE CŒUR DES GRADINS

INTENTIONS GÉNÉRALES

- Différencier les espaces en fonction des activités prévues.
- Trouver des liaisons entre les différents usages envisagés.
- Améliorer les espaces perméables existants
- Maintenir l'accès pompier dégagé en évitant les obstacles (panier / structure / filets ...) sur le rayon de manœuvre / giration

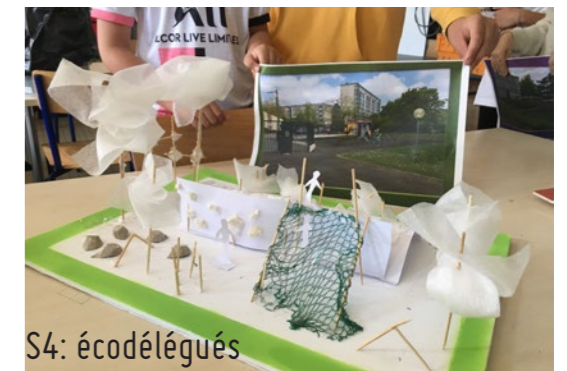
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

-  MARQUAGE AU SOL POUR TERRAIN MULTISPORT
-  IMPLANTER UN POINT D'EAU (FONTAINE)
-  REVÊTEMENTS NATURELS DIVERS
-  INTÉGRER TABLES DE PING PONG



PLAN DU SECTEUR - Échelle : 1/250^{ème}

INSPIRATIONS

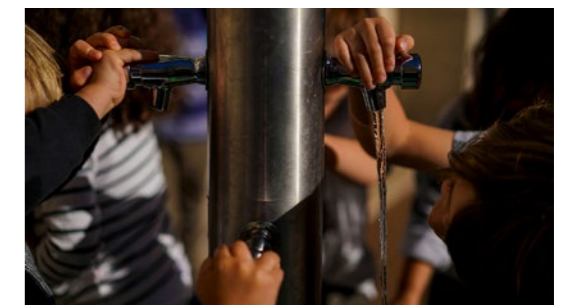


S4: écodélégués



S4 : 6^{ème} C

ATELIERS



RÉFÉRENCES



5. SCÉNARIO : «SE DÉFOULER»

5-3 / RÉFÉRENCES

JEUX DE PLEIN AIR



SE DÉFOULER

COUR



TERRAIN MULTISPORT



LES 5 THÈMES

DISCUTER
OBSERVER
SE DÉFOULER
S'ABRITER
SE DÉTENDRE

6. SCÉNARIO : «**S'ABRITER**»

6-1 / «S'ABRITER» : LES PRÉALABLES

6-2 / «S'ABRITER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

6-3 / RÉFÉRENCES

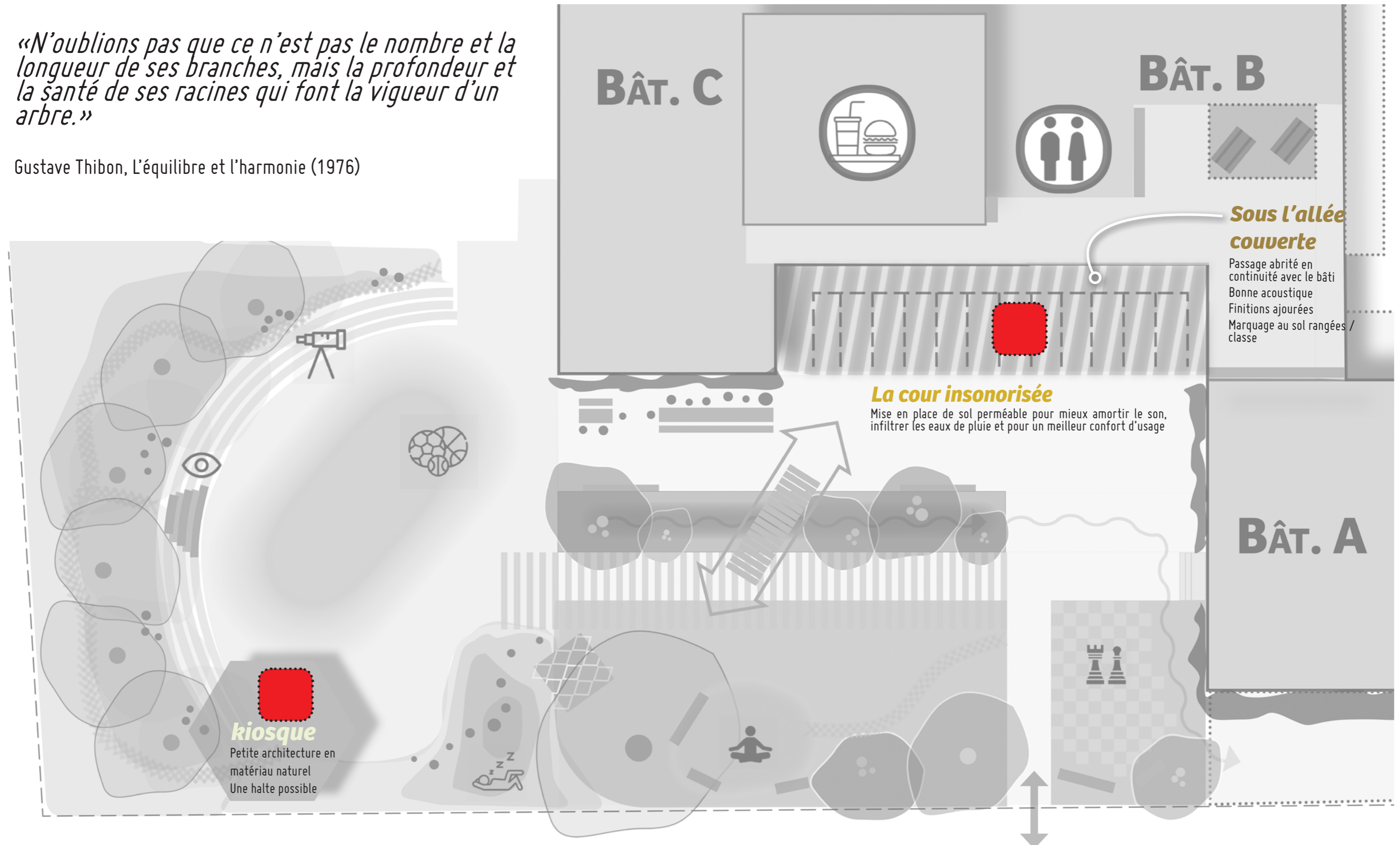
6. SCÉNARIO : «S'ABRITER»

6-1 / «S'ABRITER» : LES PRÉALABLES

«N'oublions pas que ce n'est pas le nombre et la longueur de ses branches, mais la profondeur et la santé de ses racines qui font la vigueur d'un arbre.»

Gustave Thibon, L'équilibre et l'harmonie (1976)

■ S'ABRITER



6. SCÉNARIO : «S'ABRITER»





6-2 / «S'ABRITER» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

LOCALISATION : PRÉAU & GRADINS EST

INTENTIONS GÉNÉRALES

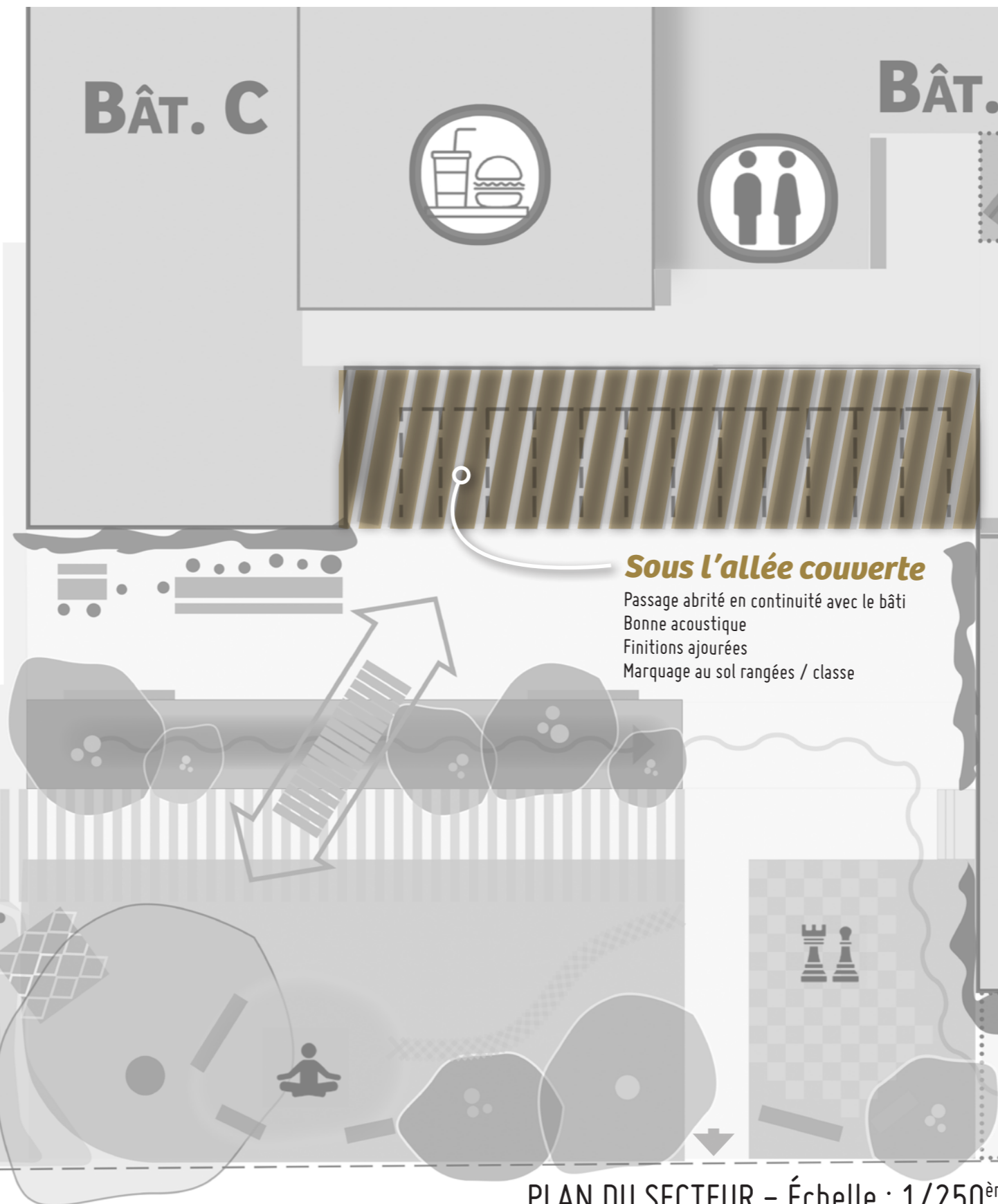
- Créer une allée couverte de transition entre le préau et la cour
- Apporter de l'ombre sur un site très ouvert
- Créer un kiosque apportant un second élément d'abri

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

-  DISPATCHER LES ÉLÈVES SUR PLUSIEURS ABRIS
-  ABRIS SUPPLÉMENTAIRE CONTRE LES INTEMPÉRIES HIVERNALES
-  AUVENT EN CONTINUITÉ AVEC LE BÂTI
-  ABRIS EN ÉTÉ, PAR L'OMBRAGE DES ARBRES SUR SITE ET EN PROJET

kiosque

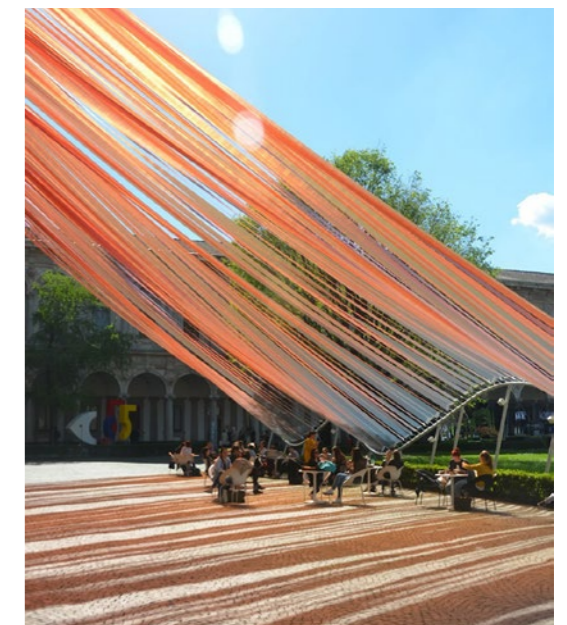
Petite architecture en matériau naturel
Un abri possible



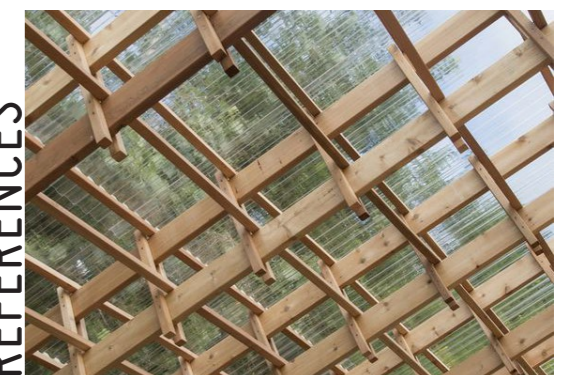
INSPIRATIONS



ATELIERS



RÉFÉRENCES

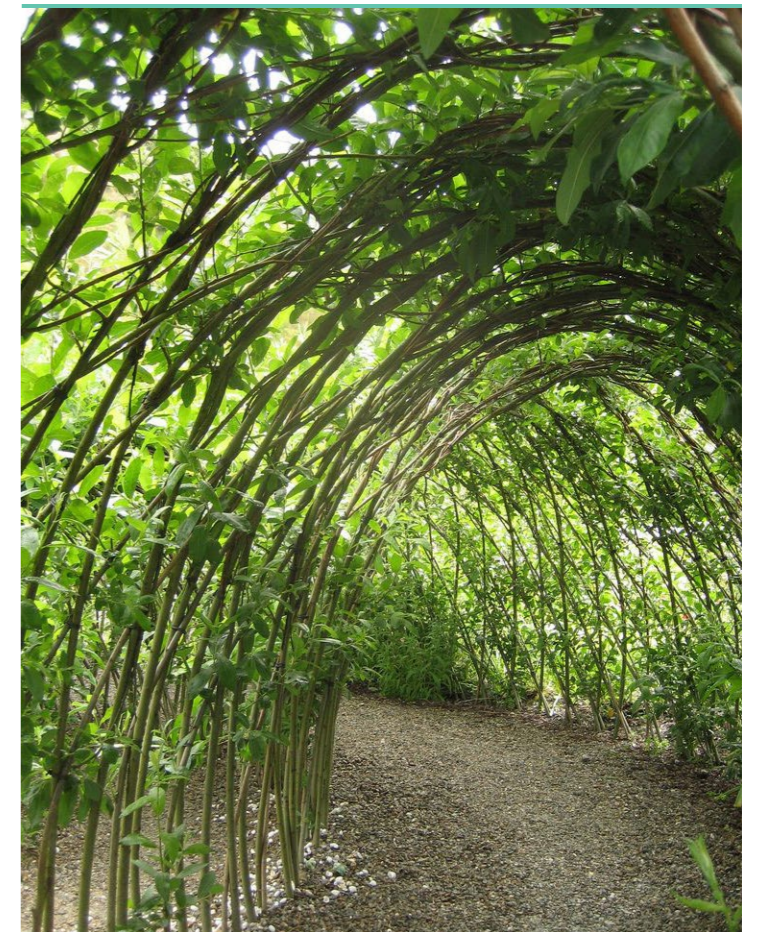


6. SCÉNARIO : «S'ABRITER»

6-3 / RÉFÉRENCES



PLAINE D'ACTIVITÉ



S'ABRITER

AUVENT



LES 5 THÈMES

DISCUTER
OBSERVER
SE DÉFOULER
S'ABRITER
SE DÉTENDRE

7. SCÉNARIO : «SE DÉTENDRE»

7-1 / «SE DÉTENDRE» : LES PRÉALABLES

7-2 / «SE DÉTENDRE» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

7-3 / RÉFÉRENCES

7. SCÉNARIO : «SE DÉTENDRE»

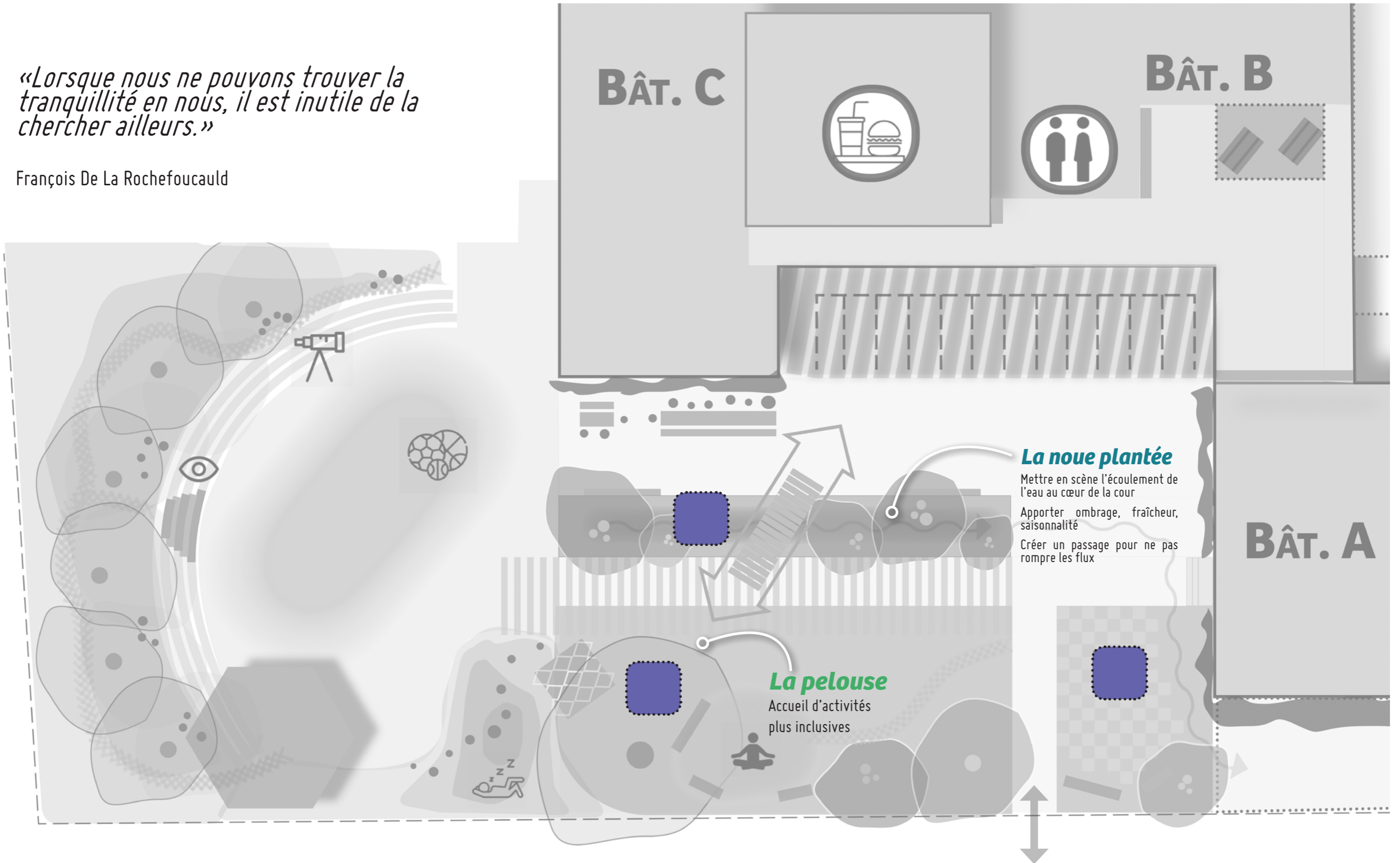
7-1 / «SE DÉTENDRE» : LES PRÉALABLES

«Lorsque nous ne pouvons trouver la tranquillité en nous, il est inutile de la chercher ailleurs.»

François De La Rochefoucauld



SE DÉTENDRE



La noue plantée

Mettre en scène l'écoulement de l'eau au cœur de la cour

Apporter ombrage, fraîcheur, saisonnalité

Créer un passage pour ne pas rompre les flux

La pelouse

Accueil d'activités plus inclusives

7. SCÉNARIO : «SE DÉTENDRE»




7-2 / «SE DÉTENDRE» DANS LA COUR : ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

LOCALISATION : PARTIE EST DE LA COUR

INTENTIONS GÉNÉRALES

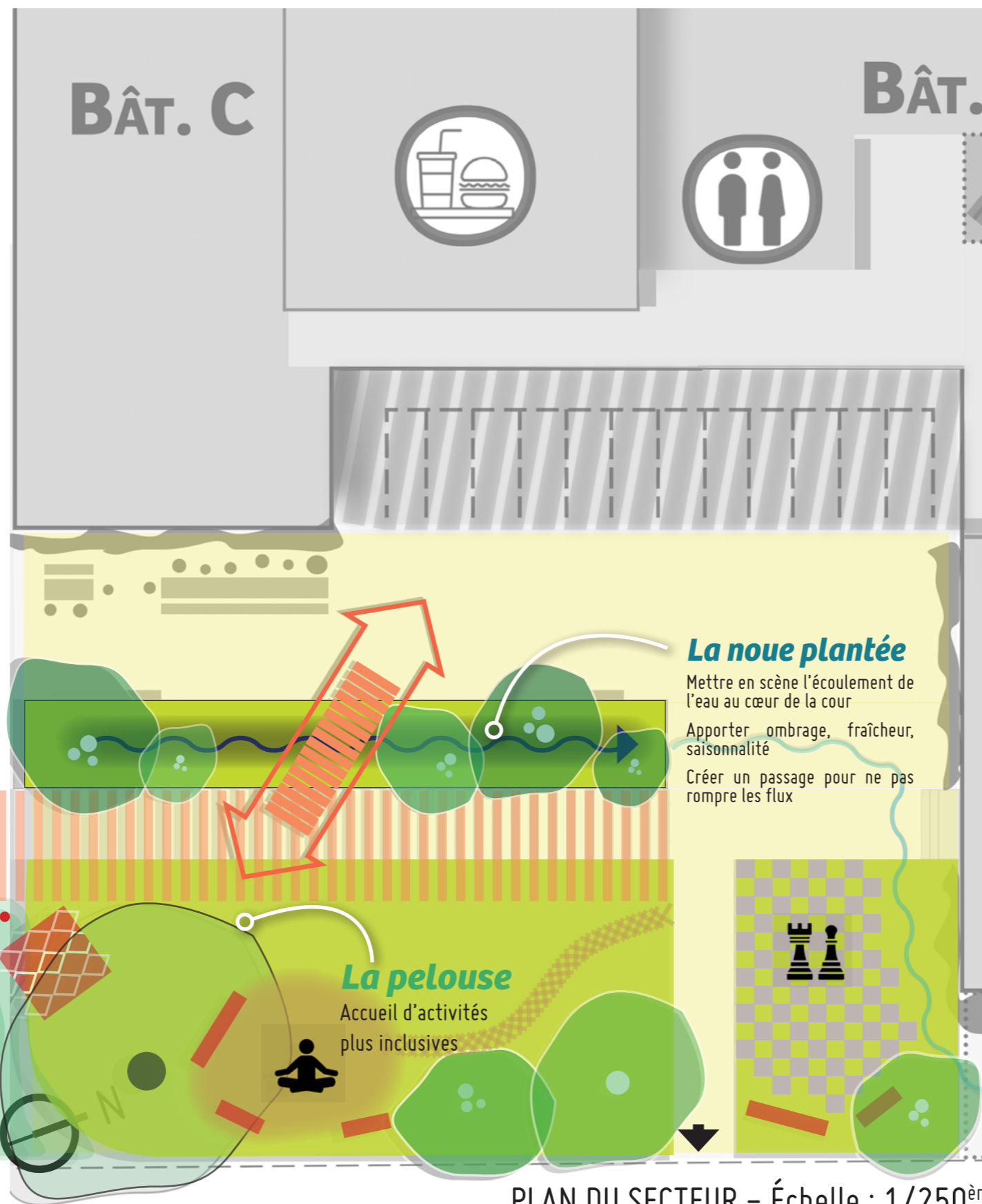
- Un changement de revêtement pour une nouvelle approche du jeu.
- Une gestion simple, permettant de diversifier les ambiances
- Un espace où s'allonger, mais aussi imaginer de nouvelles activités, et se détendre lors de fortes chaleurs
- Une zone pouvant favoriser la biodiversité

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

-  LA GRANDE PELOUSE
-  REVÊTEMENTS PERMÉABLES DIVERS
-  MOBILIER EN MATÉRIAUX NATURELS

Vallonnements & ambiances

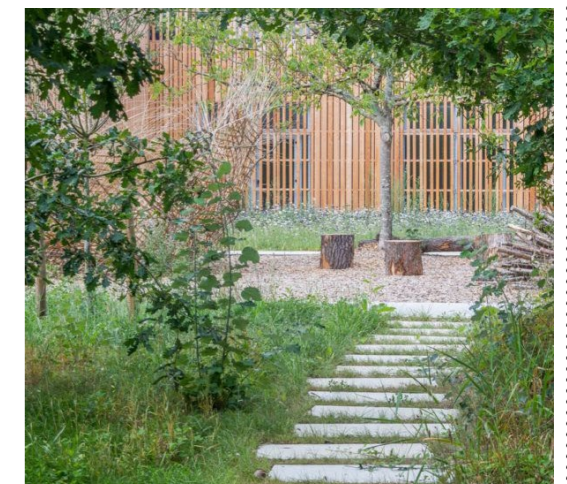
- Reliefs rythmant la cour, mobilier de récupération type troncs verticaux ou horizontaux, filets suspendus ...
- Écoute d'oiseaux, observation de la végétation, détente...
- Fauche raisonnée, en fonction de la praticabilité et de la saison



INSPIRATIONS



ATELIERS



RÉFÉRENCES

7. SCÉNARIO : «SE DÉTENDRE»

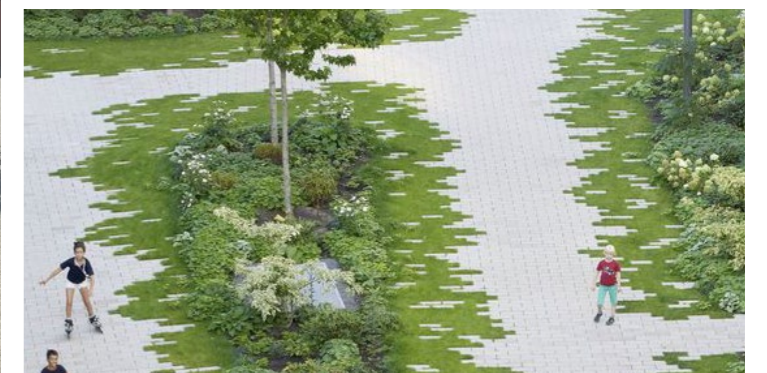
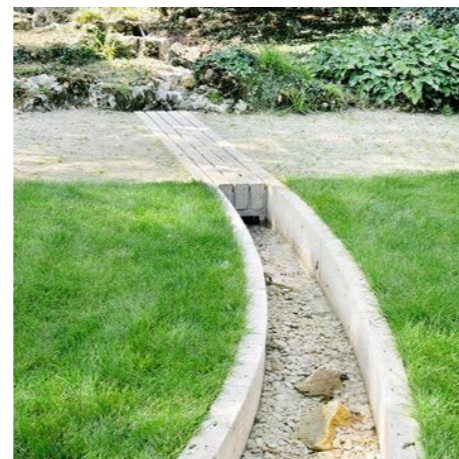
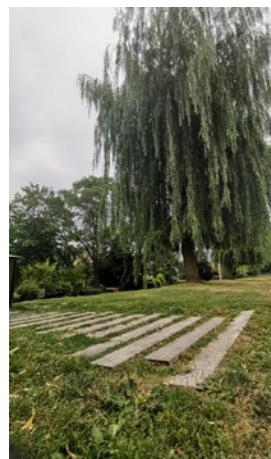
7-3 / RÉFÉRENCES

LA PELOUSE



SE DÉTENDRE

LA NOUE PLANTÉE



ANNEXES

Rondin en bois

Perches en bois

Rondelles - bois

RESSOURCES / LIENS

Ville de Paris - A l'initiative parmi les préseurs du programme européen des cours OASIS Feder :

- paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389

CAUE 75 + CAUE 44 - Programme pédagogique, conférences & ressources documentaires :

- caue75.fr/ateliers-a-l-ecole/ateliers-cours-oasis
- caue44.com/2021/08/31/cours-vertes-et-matiere-grise/

Ecoconseil - Conférences & ressources documentaires sur la mise en place d'une cour végétalisée :

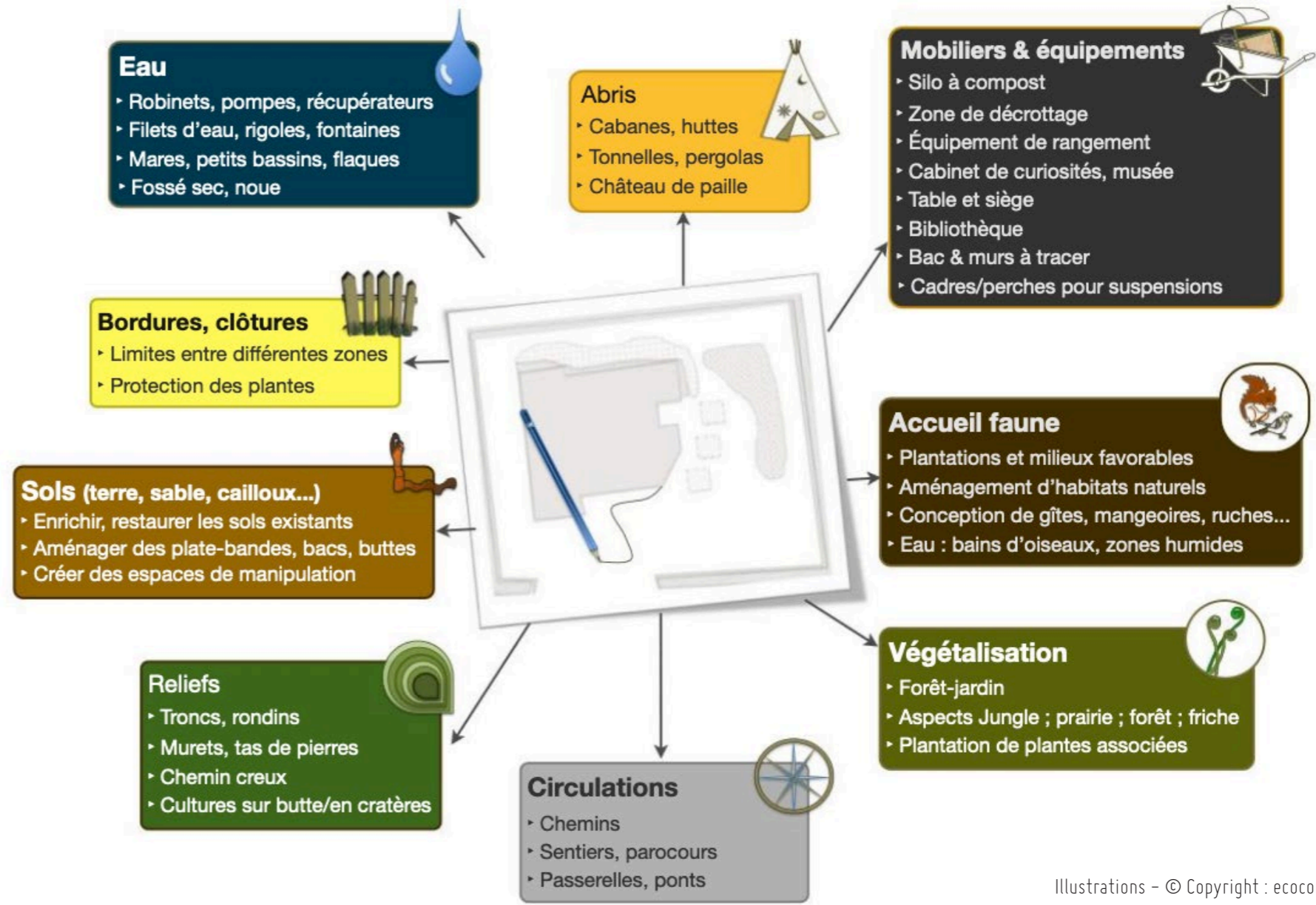
- calameo.com/read/001128614290c8621be82
- ecoconseil.org/evenements/retours-sur-le-colloque-la-cour-qui-seme

CAUE 75 - Fiche pratique entretien des cours végétalisées :

- caue75.fr/uploads/media/caueidf/0001/12/eff578f7090a2ceb639b879f967fa4d8ccd11649.pdf

Articles spécialisés - Sociabilité des enfants et question du genre dans la cour de récréation :

- leligueur.be/articles/ce-qui-se-joue-dans-la-cour-de-recreation
- univers.fr/cours-genre-ecole-gender/
- geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/geographie-espaces-scolaires/geographie-de-l-ecole/cour-recreation-genre



RÉALISATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OASIS®

Partenariat Ville de Paris & CAUE 75

Cour classique



Cour OASIS aménagée



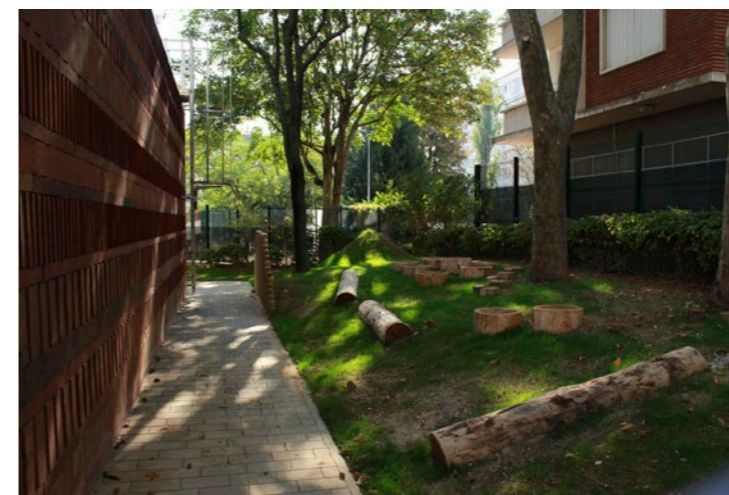
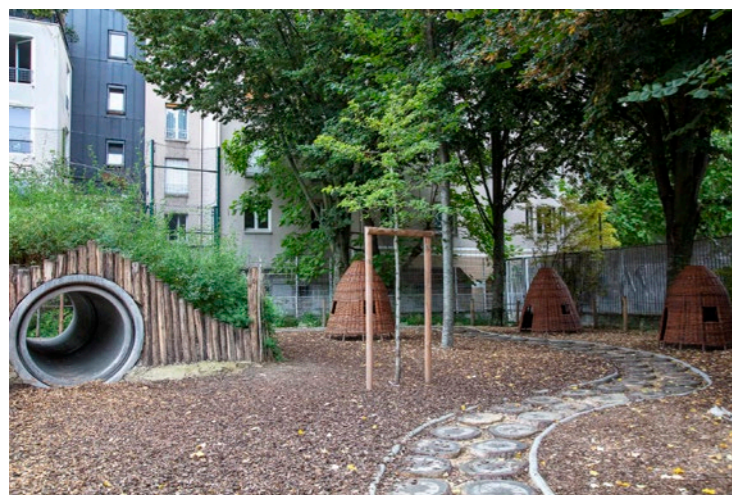
PLANTES GRIMPANTES

OMBRE

GRADINS

PAILLAGE ORGANIQUE

RONDINS DE BOIS



© Copyright : Ville de Paris
Détails des cours aménagées et des établissements sur : paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389



ANNEXES



**CLÔTURES
BOIS LÉGÈRES**

*MATÉRIAUX DE
RÉCUPÉRATION*

PLANTATIONS

**SOL
PERMÉABLE**

**POCHES DE
BIODIVERSITÉ**

© Copyright : Ville de Paris
Détails des cours aménagées et des établissements sur :
paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389

«L'architecture est une expression de la Culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public. En conséquence, (...) des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués.» (CAUE)
Loi n° 77-2 du 3 Janvier 1977 sur l'architecture

Institué par la loi d'Architecture du 3 Janvier 1977, **mis en place en 1979 par le Conseil Départemental de la Sarthe**, et **présidé depuis 2015 par Emmanuel Franco**, Vice-Président du Département, le CAUE de la Sarthe assure **des missions d'intérêt public.**

« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. » Loi du 3 Janvier 1977, article 7, alinéa 1

« Il contribue, directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. » Loi du 3 Janvier 1977, article 7, alinéa 2

« Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain, ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre... »

Loi du 3 Janvier 1977, article 7, alinéa 3

« Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement... »

Loi du 3 Janvier 1977, article 7, alinéa 4

Suivez-nous !

www.caue-sarthe.com

caue.sarthe@wanadoo.fr

02 43 72 35 31



72

Sarthe

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

1 Rue de la Mariette,
72000 Le Mans
02 43 72 35 31
caue.sarthe@wanadoo.fr
www.caue-sarthe.com